

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1994)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Une victime des combats en Afghanistan est amenée à l'hôpital de Karte Seh à Kaboul pour y être soignée. Le CICR apporte un soutien important à cet établissement.

CICR/T. Gassmann

Sous-continent indien et Myanmar

Délégations CICR:

Afghanistan
Pakistan
Sri Lanka

Délégation régionale CICR:

New Delhi

Asie du Sud-Est

Délégation CICR:

Cambodge

Délégation régionale CICR:

Bangkok

Extrême-Orient

Délégations régionales CICR:

Djakarta, Hong Kong, Manille

Personnel:

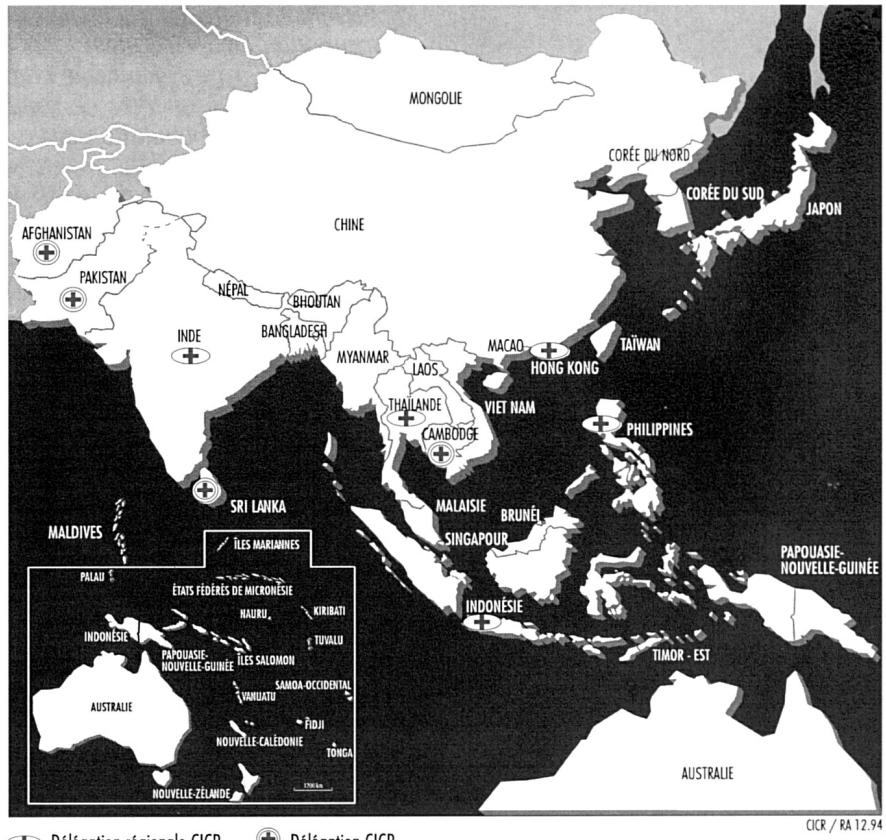
Expatriés CICR¹ : 138

Sociétés nationales¹: 28

Employés locaux² : 1 565

Dépenses totales:

CHF 62 449 049



Répartition des dépenses: CHF

Protection/

Agence de recherches: 13 387 812

Secours matériels: 11 189 206

Assistance médicale: 18 900 613

Coopération avec les

Sociétés nationales: 700 392

Diffusion: 2 101 369

Support opérationnel: 12 704 178

Participation

aux frais généraux: 3 465 479

ASIE ET PACIFIQUE

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1994

Plusieurs situations conflictuelles sont restées pour le CICR un grave sujet de préoccupation en 1994. Ainsi, pour la population de Kaboul, cette année a certainement été la pire depuis le changement de régime en Afghanistan, en 1992. La ville a été le théâtre de combats d'une grande violence qui ont très lourdement touché la population civile. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées dans Kaboul même, d'autres ont fui vers d'autres régions du pays. Ailleurs, principalement dans le nord, de violents affrontements ont également opposé les différentes factions en présence. A la fin de l'année, l'amorce d'une solution politique durable ne s'était toujours pas matérialisée. Un élément nouveau est pourtant intervenu sur la scène politique et militaire: les talibans, étudiants islamiques armés, ont tenté d'imposer une alternative aux forces en présence depuis des années sur le terrain. Les commanditaires de ce mouvement, comme l'avenir de ce dernier, restent pour l'heure mystérieux.

Pour le CICR, l'année a été difficile et fertile en rebondissements: l'action d'assistance destinée à Kaboul a été bloquée pendant de longs mois en raison de l'intransigeance des parties. Elle a pu reprendre à fin 1994, mais sur la base de conditions de sécurité précaires.

Le CICR a par contre déployé, dans des conditions normales, son action d'assistance nutritionnelle aux personnes déplacées à Jalalabad, tout comme celle, médico-chirurgicale, à l'hôpital gouvernemental de la ville. Il a poursuivi également ses programmes orthopédiques.

Le CICR a pu reprendre, auprès des principales factions, ses activités dans le domaine de la détention. De gros efforts ont été faits pour intensifier la diffusion des principes de base du droit international humanitaire auprès des combattants. Toutefois, les conditions de travail n'ont de loin pas été optimales.

Au Pakistan, la signature d'un accord de siège avec le gouvernement a coïncidé avec des progrès encourageants dans le domaine de la diffusion des règles essentielles du droit humanitaire aux forces armées.

En 1994, le CICR a poursuivi ses efforts pour obtenir l'accès aux catégories de personnes détenues qui, dans des contextes politiques différents, entrent dans le champ d'intérêt de l'institution, que ce soit en liaison avec le Cachemire, le Myanmar ou la République populaire de Chine. En Inde, une première mission d'évaluation par la délégation régionale de New Delhi a eu lieu au mois d'avril dans la vallée du Cachemire. Elle a débouché sur une proposition concrète d'action de la part du CICR. A l'issue de longues discussions, un premier accord est intervenu sur le principe des visites du CICR aux personnes détenues. Un dialogue encourageant se poursuivait en fin d'année.

Scénario similaire au Myanmar où, là aussi, le CICR a, au mois de mai, proposé un projet d'accord concernant des visites aux personnes détenues. Bien que le gouvernement ait laissé entendre qu'il était en général ouvert à une collaboration avec le CICR dans ce domaine, rien de tangible n'était venu étayer ces informations à la fin décembre. En Chine, deux missions, l'une en janvier et l'autre en mars, ont permis de commencer à mieux sérier les

problèmes et les difficultés parsemant le chemin menant à d'hypothétiques visites du CICR aux lieux de détention.

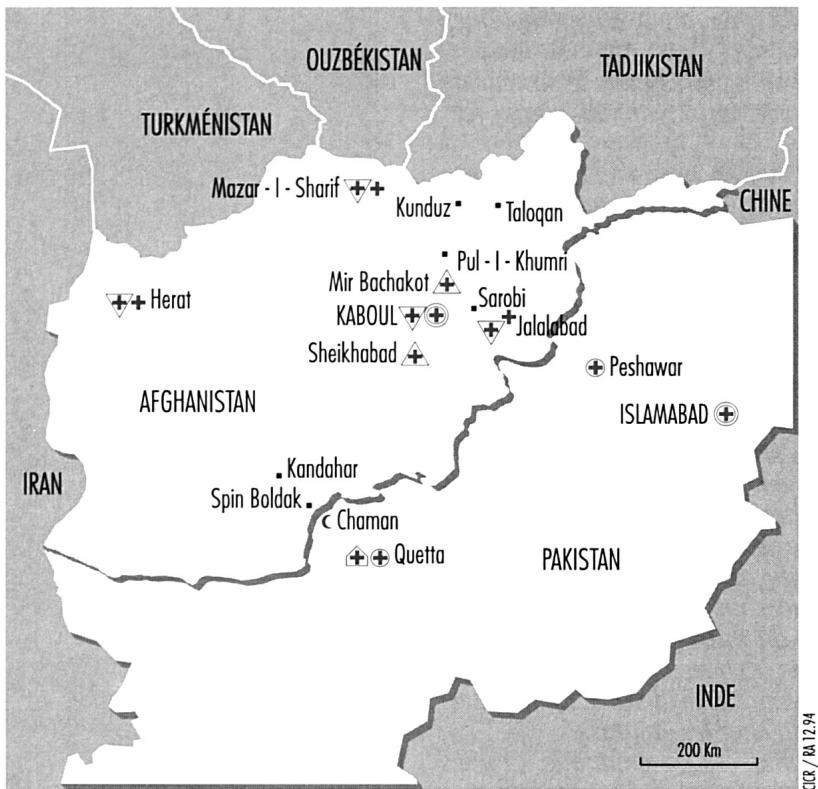
En parallèle à ces efforts, des progrès ont été enregistrés dans le secteur de la diffusion du droit humanitaire aux forces armées au Myanmar et aux forces paramilitaires en Inde.

A Sri Lanka, des initiatives ont été prises en 1994 en vue de tenter de mettre un terme au cycle de violence qui ravage le pays depuis des années. Dans ce processus, le rôle d'intermédiaire neutre tenu par le CICR a été capital dans la phase initiale des contacts entre le gouvernement et les Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul. Le CICR a facilité l'échange de messages et l'organisation pratique de la première rencontre entre négociateurs. Ces relatives ouvertures vers une solution négociée ont été accompagnées d'une baisse des activités militaires et d'une diminution des arrestations. Le CICR n'en a pas moins continué à mener à bien ses activités en faveur des populations civiles et des détenus, principalement dans les régions nord et est de l'île.

Le Cambodge a connu un printemps agité, témoin d'opérations militaires de tous ordres. Dans le nord-ouest du pays, la ville de Pailin, prise par les troupes gouvernementales, a été reprise ensuite par les combattants du Kampuchéa démocratique (Khmers rouges), ce qui a occasionné de nombreux déplacements de population. Les mines antipersonnel sont restées un très grave problème au Cambodge, en raison de leur nombre, et aussi du fait que certains endroits, déminés quelque temps auparavant, ont été minés à nouveau. Ces engins sournois ont continué de faire, jour après jour, un nombre considérable de victimes, principalement dans la population civile, et surtout chez les enfants.

Le CICR a poursuivi ses efforts pour avoir un accès systématique à toutes les personnes capturées ou arrêtées par l'une ou l'autre partie, en relation avec la situation prévalant dans le pays. Cela n'a pas toujours été possible. De même, le CICR n'a pas toujours eu accès aux populations civiles victimes du conflit. Il n'a pas du tout pu accéder aux populations sous le contrôle des Khmers rouges. En ce qui concerne Timor-Est, si les autorités indonésiennes ont effectivement accordé de meilleures conditions de travail au CICR pendant l'année 1994, et si ses activités liées au domaine de la détention se sont poursuivies normalement, les raisons rendant la présence de l'institution nécessaire n'ont malheureusement pas évolué.

L'effort de diffusion du droit humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été renforcé et structuré. Les délégations régionales, telles que New Delhi, Bangkok, Djakarta, Hong Kong et Manille, ont été impliquées dans cette tâche de longue haleine. Enfin, le CICR a commencé à développer un réseau de bureaux de liaison avec les médias. Le but visé est de faire connaître ses activités et ses principes, mais aussi de mieux collaborer avec les Sociétés nationales qui désirent donner plus de relief aux activités du Mouvement dans la région. Ainsi, des bureaux ont été inaugurés à New Delhi, pour l'Asie du Sud, et à Sydney, pour le Pacifique.



• Délégation CICR + Sous-délégation CICR + Bureau CICR ▲ Poste de premiers secours CICR
 • Poste de premiers secours CICR / CRP + Hôpital CICR ✚ Centre orthopédique CICR

EN 1994, LE CICR A:

- fourni une assistance médicale à plus de 65 hôpitaux et établissements médicaux soignant les blessés de guerre, à Kaboul même et dans les environs, ainsi que dans les provinces;
- produit 1 763 prothèses et 300 orthèses dans ses centres orthopédiques de Kaboul, Herat et Mazar-i-Sharif, et apparaillé 946 patients;
- distribué plus de 8 250 tonnes de vivres et d'autres secours à près de 135 000 personnes déplacées à Kaboul, Jalalabad et dans la province de Laghman;
- visité 743 détenus dans 14 lieux de détention.

Sous-continent indien et Myanmar

CONFLIT AFGHAN

En 1994, la situation a continué à se déteriorer en Afghanistan. Des combats ont éclaté à Kaboul, le 1^{er} janvier, en raison de changements d'alliances intervenus entre les parties au conflit. Compte tenu des conditions de sécurité précaires, la plupart des organisations de développement et d'assistance, ainsi que des institutions spécialisées des Nations Unies, ont alors quitté Kaboul. Cependant, le CICR et une poignée d'autres organisations humanitaires sont restés sur place. La capitale a été le théâtre d'affrontements généralisés jusqu'à la mi-février, après quoi les combats se sont limités essentiellement aux lignes de front. Toutefois, en juin, une nouvelle vague de violence a balayé la ville et ses environs, et la partie orientale de Kaboul a fait l'objet d'une nouvelle offensive. L'intensité des combats a atteint son apogée en septembre, lorsque des zones très peuplées des quartiers sud-ouest et ouest

de la capitale — jusque-là épargnés en bonne partie — ont été prises dans des échanges de tirs d'artillerie. Ces pilonnages fréquents et d'une très grande violence ont fait des dizaines de milliers de morts et de blessés, et ont provoqué le déplacement de 500 000 civils.

La lutte pour le pouvoir ne s'est pas limitée à la capitale. La violence a gagné plusieurs provinces, y compris Baghlan, Balkh, le nord de Badghis et Kunduz, particulièrement durement touchée en 1994. Les combats dans la vallée de Tagab, qui avaient éclaté en novembre 1993, se sont poursuivis. En juin, la ville de Herat, qui s'apprétrait à accueillir des pourparlers de paix, a été bombardée et, en juillet, les combats ont gagné la province de Laghman, qui jouissait d'un calme relatif depuis plus d'un an. A Kandahar, la situation s'était améliorée vers la fin de 1993, mais cette province du sud-est a été une nouvelle fois le théâtre de combats féroces en février 1994 et, en automne, les *talibans*, une nouvelle force combattante composée d'étudiants islamiques, ont pris le contrôle de la province et de sa capitale.

Le manque d'intérêt de la communauté internationale à l'égard de l'Afghanistan a limité la présence et le financement des organismes humanitaires et de développement.

Malgré l'intensité de la lutte pour le pouvoir, aucune des parties au conflit n'a enregistré de progrès significatifs. Les tentatives diplomatiques, telles que les missions de l'envoyé spécial de l'ONU et les initiatives de l'OCI*, n'avaient, à la fin de l'année, abouti à aucun résultat concret. Le conflit afghan continuait à prélever son lourd tribut en vies humaines, dans l'indifférence du reste du monde.

AFGHANISTAN

Confronté aux besoins gigantesques des personnes déplacées à Kaboul et Jalalabad, ainsi que dans la province de Laghman (dans une moindre mesure), le CICR a lancé, pour la première fois depuis le début du conflit, un important programme d'assistance alimentaire pour venir en aide aux groupes les plus vulnérables de la population civile d'Afghanistan.

En 1994, le CICR a en outre fourni une assistance médicale à 65 établissements médicaux soignant les blessés de guerre dans l'ensemble du pays. Les centres orthopédiques du CICR ont, chaque fois que les conditions de sécurité le permettaient, continué à produire des appareils orthopédiques et à équiper les amputés de membres artificiels. La délégation du CICR à Kaboul a édité une publication en langues dari et pachto, imprimée à environ 8 000 exemplaires, contenant des illustrations et des écrits afghans, pour sensibiliser la population civile aux dangers que représentent les mines terrestres.

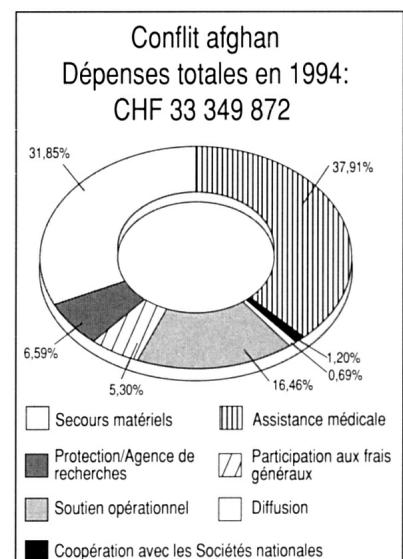
Au cours des premiers mois de l'année, les activités du CICR dans les domaines de la détention et de l'Agence de recherches ont été limitées, car tous les délégués présents dans le pays étaient employés à des activités de secours d'urgence. En outre, leur liberté de déplacement dans le pays était gravement restreinte par les combats. Toutefois, le CICR a pu renforcer ses activités en faveur des détenus dès le mois de septembre, lorsque les délégués ont repris leurs visites dans les lieux de détention sous contrôle gouvernemental, ainsi que dans certaines provinces du nord et de l'ouest du pays.

En juillet, le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu en Afghanistan. Il a discuté des activités de l'institution dans le pays avec le président afghan, l'ex-ministre de la Défense, le chef du Hezb-I-Wahdat, le gouverneur de la province de Nangarhar et le président du Croissant-Rouge afghan. Malheureusement, le délégué général n'a pu rencontrer le chef du Hezb-I-Islami.

Activités en faveur de la population civile

Comme les années précédentes, le CICR est resté particulièrement préoccupé par le sort de la population civile d'Afghanistan. Les bombardements

* OCI: Organisation de la conférence islamique.



aveugles sur des zones fortement peuplées ont été fréquents. Les structures médicales elles-mêmes ont été prises sous des tirs d'artillerie, et des membres de leur personnel ont été blessés et même tués. Le CICR a lancé des appels répétés à l'ensemble des parties au conflit pour qu'elles respectent les règles fondamentales du droit international humanitaire, en particulier pour ce qui est du respect de la vie et des biens des civils, du personnel sanitaire et des structures médicales.

La reprise des combats à Kaboul en janvier, et les mois de violences qui ont suivi, ont provoqué le déplacement de plus d'un demi-million de personnes. Quelque 60 000 personnes ayant cherché refuge dans les bâtiments publics de la capitale dépendaient très largement de l'assistance extérieure. Celles qui séjournaient chez des amis ou des parents dans la capitale n'étaient guère mieux loties. Le CICR a immédiatement procédé à une évaluation pour déterminer les besoins de la population déplacée de Kaboul. En coopération avec le Croissant-Rouge afghan, l'institution a distribué des vivres — fournis pour l'essentiel par le Programme alimentaire mondial —, ainsi que d'autres secours aux groupes les plus vulnérables de la ville.

En avril, le CICR a lancé un programme de secours d'urgence pour venir en aide aux 60 000 personnes séjournant dans les bâtiments publics de Kaboul, ainsi qu'à 45 000 personnes dans le camp de Samarkhel, dans la province de Nangarhar. Le camp de Samarkhel a été mis sur pied par le CICR et les pouvoirs locaux, près de Jalalabad, après le déplacement de plusieurs milliers de familles qui avaient fui les combats dans la vallée de Tagab et à Sarobi en novembre 1993. Dès avril 1994, le CICR a entièrement assumé la gestion du camp, en fournissant à ses habitants des vivres, des bâches de plastique, des tentes et du kerosène.

Quelque 5 000 familles déplacées de Kaboul ont cherché refuge auprès des habitants de la province de Laghman. Afin de les décourager de se rendre à Jalalabad, ce qui aurait aggravé la situation économique de la ville, le CICR a distribué de la farine de blé sur place. A partir de juin, des problèmes de sécurité sur la route reliant Jalalabad à Kaboul ont contraint le CICR à suspendre ses convois réguliers acheminant les secours de Peshawar à Kaboul via Jalalabad. En août, le CICR n'a plus été en mesure de fournir de la farine pour la boulangerie du Croissant-Rouge afghan dans l'hôpital psychiatrique de Marastoon et, à la fin septembre, les stocks de l'institution étaient pour ainsi dire épuisés.

Le CICR n'a pas ménagé ses efforts pour négocier le passage de convois routiers acheminant des secours et une assistance médicale d'urgence. Les convois ont finalement pu reprendre à la fin de l'année, et c'est à la mi-décembre que les premiers camions de secours sont parvenus à Kaboul, après six mois d'interruption. Les secours ont été distribués à des familles déplacées dans le sud de Kaboul, ainsi qu'à plus de 20 000 personnes qui vivaient toujours dans des bâtiments publics. En outre, le CICR a pu à nouveau fournir de la farine pour la boulangerie du Croissant-Rouge afghan.

En novembre et en décembre, une nutritionniste du CICR a procédé à une nouvelle évaluation de la situation des personnes hébergées dans des écoles et des mosquées ou chez des parents ou des voisins. Cette étude a révélé qu'un grand nombre de personnes déplacées avaient quitté la capitale et que l'état de santé de celles qui restaient s'était détérioré au cours de l'année.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a repris ses activités en faveur des personnes détenues au mois de septembre, après avoir passé avec le ministère de la Défense un accord officiel autorisant les délégués à visiter des lieux de détention dans les zones administrées par le gouvernement. A la mi-septembre, le CICR a effectué sa première visite dans un centre de détention de la vallée de Farkhar (province de Takhar). Les délégués se sont également rendus dans des lieux de détention dans certaines des provinces du nord et de l'ouest, ainsi qu'à Kaboul, Jalalabad et dans la vallée du Panshir. Ils y ont examiné les conditions de détention, procédé à l'enregistrement des détenus et leur ont donné l'occasion d'écrire des messages Croix-Rouge à leur famille.

En 1994, le CICR a accompli des progrès importants en matière d'accès aux détenus. Dès septembre, les délégués ont pu rendre visite à plusieurs reprises à des personnes détenues par le Jumbesh, dans le nord du pays. Vers la fin de l'année, le CICR s'est vu accorder l'accès à certains des prisonniers aux mains du Hezb-I-Islami. Les premières visites ont eu lieu en décembre. Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses efforts pour obtenir l'accès à *tous* les détenus de sécurité et combattants capturés par *toutes* les parties au conflit.

Le CICR a servi plusieurs fois d'intermédiaire neutre entre les parties au conflit. C'est ainsi qu'en février il a supervisé l'échange des dépouilles mortelles de 40 combattants tués à Kaboul.

Activités médicales

Les batailles successives dont Kaboul a été l'enjeu ont fait de nombreux morts et blessés. La limite de capacité des établissements médicaux a souvent été atteinte en raison de l'afflux de blessés, et les délégués ont dû à maintes reprises évacuer les blessés vers d'autres hôpitaux, à travers les lignes de front. Le CICR a fourni une assistance médicale à dix hôpitaux et 35 dispensaires et cliniques à Kaboul et dans les environs, et a continué d'apporter un soutien important à l'hôpital Wazir Akbar Khan (situé dans le centre de la ville) et à l'hôpital de Karte Seh (dans le sud-ouest de Kaboul) sous forme de secours médicaux, de vivres et de combustible. A eux seuls, ces deux hôpitaux ont soigné un tiers des blessés de guerre de Kaboul pendant l'année.

L'hôpital de Karte Seh a souvent accueilli plus de blessés que sa capacité de 280 lits. Le déplacement de la ligne de front au mois de juin a rendu l'accès à l'établissement difficile pour les civils et les combattants provenant des

territoires sous contrôle du Hezb-I-Islami. Le CICR a évacué ces personnes vers Jalalabad et renforcé son appui aux établissements médicaux situés dans le sud-est de Kaboul.

Lorsque le principal entrepôt du ministère de la Santé a été détruit en août, le CICR a renforcé ses distributions aux établissements médicaux de la ville, en ayant recours à ses propres stocks. Toutefois, après que les convois du CICR aient été suspendus en juillet, les réserves de secours médicaux et autres se sont progressivement épuisées. En octobre, le CICR a négocié le passage d'un petit convoi transportant du matériel médical, mais un grand nombre d'articles faisaient encore défaut. Le mois suivant, le CICR a affrété un avion Hercules indonésien pour acheminer 65 tonnes d'assistance médicale urgente vers des terrains d'aviation situés au nord et au sud de la ville. Ces provisions ont ensuite été distribuées aux dix hôpitaux et aux 35 cliniques et dispensaires bénéficiant régulièrement de l'assistance du CICR. En décembre, le CICR a organisé, avec le consentement de toutes les parties concernées, un convoi routier qui a pu mener à bon port les médicaments et le matériel médical nécessaires pour reconstituer les stocks de l'institution.

Le CICR a aussi distribué une assistance médicale à 20 établissements médicaux dans les provinces. Comme en 1993, il a apporté son concours à l'hôpital public de Jalalabad. Le département de chirurgie, d'une capacité de 240 lits, a accueilli des blessés de guerre en provenance de Kaboul, de la vallée de Tagab et des provinces de Kapisia, Laghman et Kunar. L'hôpital a traité un nombre de cas d'urgence chirurgicale plus élevé que l'année précédente, ce qui s'explique en partie par la présence de quelque 150 000 personnes déplacées dans la ville. En 1994, le CICR a ouvert deux dispensaires dans le camp de Samarkhel, près de Jalalabad, pour soigner des personnes déplacées provenant de la vallée de Tagab.

Le CICR a apporté une assistance aux établissements médicaux régionaux accueillant des blessés de guerre lorsque des évaluations indiquaient des besoins pressants. Le CICR a par exemple renforcé son assistance aux hôpitaux et aux cliniques dans les provinces de Faryab et de Kunduz. Des secours médicaux ont également été distribués régulièrement à des établissements chirurgicaux dans le triangle Mazar-I-Sharif/Pul-I-Khumri/Kunduz, particulièrement touché par les combats. A Pul-I-Khumri, une infirmière du CICR a apporté une assistance médicale à 3 000 personnes déplacées de Kaboul grâce à une clinique mobile. Du matériel a aussi pu être envoyé à Herat par voie aérienne en novembre.

Les délégués ont supervisé la remise en état des cliniques gérées par le Croissant-Rouge afghan à Chakhcharan, capitale de la province de Ghor, et à Mehtar Lam (province de Laghman). Les postes de premiers secours du CICR à Mir Bachakot et Sheikhabad ont continué à faire fonction de centres d'aiguillage pour le transfert des blessés vers les hôpitaux de Kaboul. En 1994, le personnel médical de ces deux postes a administré des soins ambulatoires et évacué des blessés de guerre, souvent à travers les lignes de front. Des délégués en poste à Quetta (Pakistan) ont effectué plusieurs missions à Spin Boldak,

dans la province de Kandahar, afin de superviser l'installation d'un poste de premiers secours/dispensaire du Croissant-Rouge afghan. Ils se sont aussi entretenus avec le chef de la *shura* locale et les commandants militaires locaux des moyens d'améliorer l'accès à l'hôpital de Quetta.

Programme orthopédique

Les ateliers du CICR à Herat et Mazar-I-Sharif ont fonctionné normalement pendant toute l'année. Le petit atelier situé dans l'enceinte de l'hôpital Wazir Akbar Khan, à Kaboul, a fermé ses portes en janvier, lorsque des combats ont éclaté dans cette zone. Les techniciens orthopédistes ont pu reprendre leur travail dans l'atelier en novembre.

A la fin du mois de février, le centre orthopédique Ali Abad, à Kaboul, a repris sa production, interrompue pendant la période la plus violente des affrontements. Le centre a fabriqué des composants orthopédiques, des béquilles et des chaises roulantes destinés à d'autres ateliers du CICR et à des organisations non gouvernementales soignant les amputés en Afghanistan. Le 15 septembre, de nouveaux combats dans le sud-ouest de Kaboul ont contraint le centre à suspendre une nouvelle fois ses activités. Les machines et les matières premières ont alors été transférées vers l'atelier temporaire de Wazir Akbar Khan.

Le CICR a par ailleurs installé à l'hôpital public de Jalalabad un petit atelier orthopédique qui devait devenir opérationnel au début de 1995.

Eau et assainissement

La situation en matière d'hygiène publique était si déplorable à Kaboul en 1994 que le CICR a craint une épidémie de choléra. Il a donc mis sur pied trois centres temporaires, capables de soigner à la fois jusqu'à 300 victimes de choléra. Le CICR a aussi soutenu le programme de désinfection des puits conduit par le ministère de la Santé, en finançant 30 équipes chargées de ce travail, en fournissant des vêtements de protection ainsi que le matériel et les produits chimiques nécessaires, et en participant au transport du chlore vers les centres de distribution.

Un programme d'assainissement à l'intention des personnes déplacées vivant dans les bâtiments publics de Kaboul a été mené à terme à la fin de l'année. Il comprenait le nettoyage des latrines, l'évacuation des excréments, l'installation de bains et de douches, la construction de puits et l'installation ainsi que la réparation de pompes. Toutes ces mesures ont contribué à prévenir une épidémie de choléra dans la capitale afghane.

Pour répondre à la demande d'eau accrue, due à l'augmentation du nombre des personnes déplacées, le CICR a installé des réservoirs souples dans le camp de Samarkhel, ce qui a permis de porter l'approvisionnement quotidien en eau potable à 24 000 litres.

Agence de recherches

Au cours de la première moitié de l'année, le nombre de messages familiaux échangés est resté peu élevé, en raison du faible niveau des activités liées à la détention, des conditions de sécurité difficiles qui ont fortement entravé les déplacements des délégués, et des mouvements de population dans l'ensemble de l'Afghanistan. Les messages Croix-Rouge n'ont été récoltés et distribués qu'à Kaboul, Herat, Mazar-I-Sharif et Jalalabad.

Toutefois, avec l'augmentation des activités liées à la détention au mois de septembre, le nombre de messages Croix-Rouge échangés entre les détenus et les membres de leur famille, ainsi qu'entre les civils, s'est fortement accru. Dès septembre, le réseau a été étendu à de nouvelles zones. En 1994, le nombre total de messages recueillis et distribués s'est élevé à 1 770.

Coopération avec la Société nationale et la Fédération

En 1994, le CICR a mené ses activités de secours en coopération étroite avec le Croissant-Rouge afghan. La Société nationale a mis à la disposition du CICR des camions et des volontaires. Le CICR a pour sa part versé les salaires du personnel du Croissant-Rouge participant aux opérations de secours, et a assuré l'approvisionnement en carburant et l'entretien des véhicules.

Sous la coordination du CICR, la Croix-Rouge britannique a apporté un appui financier et technique à un atelier de réparation de véhicules géré conjointement par elle et le Croissant-Rouge afghan. Cet atelier a ouvert ses portes dans la capitale afghane au début du mois de septembre.

Depuis février 1993, époque à laquelle les conditions de sécurité se sont brusquement détériorées à Kaboul, le CICR supervise certains des projets qui relevaient auparavant de la Fédération. Il s'agit notamment des cinq dispensaires du Croissant-Rouge afghan à Kaboul, qui sont restés ouverts malgré les combats, et des trois équipes sanitaires mobiles de la Société nationale, qui soignent les personnes déplacées vivant dans les bâtiments publics de la capitale. Les équipes sanitaires ont également dépisté les cas de maladie infectieuse ou de malnutrition, pour les orienter vers les hôpitaux locaux en cas de besoin.

Le CICR a fourni protection et assistance aux patients de l'hôpital psychiatrique de Marastoon, géré par le Croissant-Rouge afghan. En outre, l'institution a financé la boulangerie de Marastoon, qui a produit plus de 9 000 miches de pain par jour à l'intention des personnes déplacées à Kaboul. Toutefois, les fours n'ont pas fonctionné de septembre à décembre, par manque de farine.

Le CICR a aidé le Croissant-Rouge afghan à rouvrir une branche dans la province de Nangarhar, et a renforcé le Croissant-Rouge local dans les provinces de Laghman, Ghazni et Ghor.

La Fédération a maintenu une présence et des activités à Herat et à Mazar-I-Sharif, afin de renforcer les sections locales de la Société nationale.

Diffusion

Les stations de radio afghanes ainsi que la *British Broadcasting Corporation (BBC)* ont diffusé des émissions sur des thèmes tels que les règles de conduite des combattants, le respect des établissements médicaux et les activités quotidiennes du CICR. La délégation a produit deux nouvelles séries de spots radiophoniques en dari, pachto, ouzbek et turkmène. En coopération avec le CICR, l'OMS*, l'UNICEF, l'UNESCO, UNIFEM* et le PNUCID*, un feuilleton destiné à faire connaître les grands principes humanitaires a été diffusé par le «*World Service*» de la BBC. La délégation en Afghanistan a noué des contacts avec les grands médias internationaux présents à Kaboul, Herat, Mazar-I-Sharif, Jalalabad et Peshawar (Pakistan).

En avril, le CICR a organisé à l'intention des volontaires du Croissant-Rouge afghan un cours de recyclage de trois jours consacré aux principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et aux opérations du CICR. L'institution a en outre organisé un programme de diffusion d'une durée de dix semaines, pour l'ensemble du personnel travaillant à l'hôpital public de Jalalabad.

Dans le cadre de leurs activités quotidiennes, les délégués ont expliqué les principes fondamentaux du droit international humanitaire aux personnes en charge des postes de contrôle sur les routes principales, afin de renforcer la sécurité des opérations du CICR.

PAKISTAN

Un accord de siège a été signé, le 21 mars, entre le gouvernement pakistanais et le CICR. Il définit le statut de l'institution dans le pays et lui accorde les facilités habituelles.

La délégation au Pakistan a continué à apporter un appui indispensable aux opérations du CICR en faveur des victimes du conflit afghan. Les délégués à Islamabad ont maintenu des relations étroites avec les autorités, le corps diplomatique et les organisations internationales, afin de faciliter les activités de l'institution en Afghanistan. La sous-délégation de Peshawar a servi de base logistique pour les activités médicales et de secours en Afghanistan, ainsi que pour l'hôpital de Quetta. Un appui a en outre été fourni au centre pour paraplégiques de Peshawar, géré par le Croissant-Rouge du Pakistan.

Activités en faveur des détenus

Dans le courant de l'année, les délégués ont effectué une série de visites à 29 prisonniers afghans détenus au Balouchistan, ainsi que dans la North West Frontier Province. Ils ont recueilli des messages de certains d'entre eux pour leur famille et ont distribué les réponses.

* OMS: Organisation mondiale de la Santé.

* UNIFEM: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

* PNUCID: Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Activités médicales

Le CICR a continué à soutenir le centre pour paraplégiques géré par le Croissant-Rouge du Pakistan à Peshawar. Le centre accueille une soixantaine de patients par mois, dont un tiers sont de nationalité afghane. Plus de 250 personnes ont été admises pendant l'année.

Comme les années précédentes, le CICR a géré l'hôpital chirurgical de Quetta, qui a continué à recevoir des blessés de guerre en provenance du sud-ouest de l'Afghanistan, bien que l'accès à la province et à la ville de Kandahar ait été difficile. Au total, cet établissement a admis 1 256 patients, effectué 3 175 opérations chirurgicales et administré des soins ambulatoires à 2 766 personnes. En 1994, plusieurs Sociétés nationales ont détaché du personnel auprès de l'hôpital du CICR. La Croix-Rouge du Japon a fourni une équipe chirurgicale et la Croix-Rouge britannique a envoyé un chirurgien pour toute l'année. A la fin du mois d'avril, le chirurgien-chef de l'hôpital a présenté un exposé sur la chirurgie de guerre à l'occasion de la première conférence sur la médecine militaire, organisée par les forces armées à Rawalpindi.

En coopération avec le Croissant-Rouge du Pakistan, le CICR a maintenu un poste de premiers secours à Chaman. Les blessés en provenance de la province de Kandahar, en Afghanistan, ont pu y recevoir des premiers soins avant d'être transférés vers l'hôpital de Quetta par une ambulance du CICR.

Agence de recherches

La délégation a traité 34 demandes de recherches, et a recueilli et distribué 468 messages Croix-Rouge. La plupart de ceux-ci étaient des échanges entre des détenus et leur famille, ou entre des réfugiés bosniaques ayant reçu l'asile au Pakistan et des membres de leur famille. Le service de recherches a aussi délivré des titres de voyage à plus de 800 réfugiés, admis dans des pays hôtes pour y être réinstallés.

Diffusion

La délégation au Pakistan a supervisé la traduction de matériel utilisé pour promouvoir le droit international humanitaire. Le CICR a par ailleurs cofinancé un feuilleton radiophonique diffusé par la BBC. Ce feuilleton, très écouté chaque jour dans l'ensemble de l'Afghanistan ainsi qu'au Pakistan, comprenait des messages humanitaires de base concernant le traitement des civils et des prisonniers, ainsi que la sécurité des activités humanitaires. Pour renforcer l'impact de ces émissions, une bande dessinée sur le même sujet a été diffusée.

Au mois d'avril, l'Institut des études stratégiques d'Islamabad a convié le CICR à participer à un séminaire régional sur le thème «L'océan Indien: sécurité et stabilité à l'ère de l'après-guerre froide». Le chef de délégation au Pakistan, accompagné d'un expert juridique du CICR venu de Genève, y ont présenté un exposé consacré au droit de la guerre sur mer.

Le directeur général des opérations militaires du Pakistan a participé à un symposium organisé par le CICR à Genève, au mois de juin, sur l'action humanitaire et les opérations de maintien de la paix. Le personnel de la sous-délégation de Quetta a été renforcé, afin de permettre au CICR de développer ses activités de diffusion du droit international humanitaire dans la région. De nouveaux programmes ont été conçus à l'intention des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et de la section locale du Croissant-Rouge, et des premiers contacts ont été noués avec l'académie militaire de Quetta et l'Université du Baloutchistan.

SRI LANKA

Des bouleversements politiques de grande ampleur sont intervenus cette année à Sri Lanka. Après 17 années au pouvoir, le Parti national uniifié (*United National Party*) a perdu les élections législatives du 16 août. Le dirigeant de l'Alliance populaire (*People's Alliance*), sortie victorieuse du scrutin, a remporté les élections présidentielles du mois de novembre. Le nouveau gouvernement a pris l'engagement de trouver une solution politique au conflit armé interne, et s'est déclaré disposé à tenir des pourparlers avec des représentants du LTTE*. L'état d'urgence a été abrogé dans le centre et le sud du pays, mais est resté en vigueur dans le nord et l'est. A la fin du mois d'août, le gouvernement a partiellement levé l'embargo imposé aux territoires sous contrôle du LTTE. Ce geste a été favorablement accueilli par le LTTE, qui a libéré dix prisonniers et s'est à son tour déclaré prêt à participer à des négociations de paix.

Les premières séances de négociation entre le nouveau gouvernement et le LTTE se sont déroulées à Jaffna, les 13 et 14 octobre. Le CICR a fait office d'intermédiaire neutre, assurant un échange de lettres entre le premier ministre et le chef du LTTE concernant l'organisation de la réunion. À la suite de ces pourparlers, le gouvernement sri-lankais a libéré 18 prisonniers qui ont été remis au CICR pour être ramenés dans leur foyer. Pour sa part, le LTTE a relâché dix prisonniers supplémentaires.

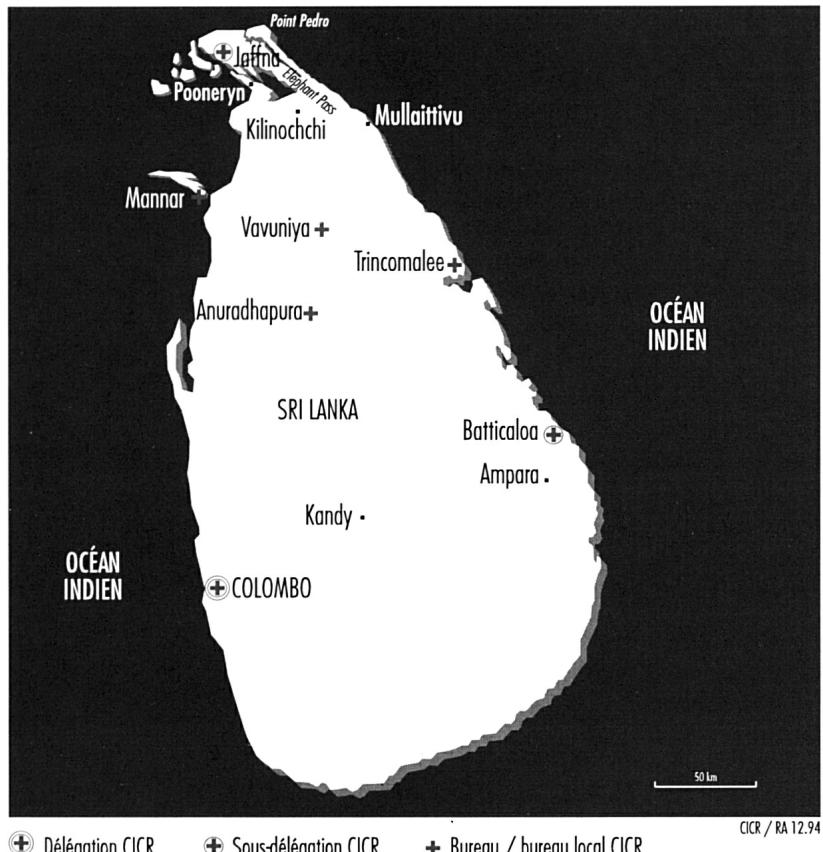
Alors qu'il s'exprimait dans un meeting de campagne électorale à Colombo le 25 octobre, le candidat de l'opposition à l'élection présidentielle a été tué par l'explosion d'une bombe, qui a fait 53 autres victimes. Cet événement a entraîné une suspension temporaire des négociations de paix. Après l'élection présidentielle, l'échange de lettres par l'intermédiaire du CICR a repris, et les parties prévoyaient de se rencontrer au début de 1995, afin de s'entendre sur la cessation des hostilités.

Pendant toute l'année, la situation à Sri Lanka a été marquée par des combats sporadiques et de faible intensité entre l'armée et le LTTE dans le nord du pays. Des pêcheurs d'origine cinghalaise ou tamoule ont souvent été les victimes de ces affrontements. La partie orientale du pays a été relativement

EN 1994, LE CICR A :

- eu accès à 2 469 détenus dans 400 lieux de détention;
- transporté sur la péninsule de Jaffna une moyenne de 9 200 tonnes par mois de biens de première nécessité fournis par le gouvernement;
- traité 712 cas de recherches, distribué 15 968 messages Croix-Rouge, réuni 217 familles et transporté 1 229 personnes entre la péninsule de Jaffna et le sud du pays;
- fourni un soutien médical à neuf cliniques mobiles gérées par la Croix-Rouge de Sri Lanka;
- mené, dans l'ensemble du pays, un important programme de diffusion qui a touché 7 300 personnes, dont plus de 950 officiers et instructeurs militaires, 935 policiers et environ 570 membres du LTTE et d'organisations politiques tamoules.

* LTTE: Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul, mouvement d'opposition tamoul.



calme, si l'on excepte quelques attaques et embuscades signalées au cours du deuxième semestre.

En janvier, le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique a rencontré le président de Sri Lanka, le ministre des Affaires étrangères, de hauts responsables de l'armée, ainsi qu'un représentant du LTTE, afin de débattre des opérations du CICR dans le pays. Le chef de délégation a pu, pour la première fois, rencontrer le dirigeant du LTTE au mois d'août, pour discuter des visites aux détenus et d'autres programmes du CICR.

Le CICR, qui mène des activités à Sri Lanka depuis 1989, a concentré ses efforts sur les visites aux détenus, la protection de la population civile et de l'Hôpital universitaire de Jaffna (*Jaffna Teaching Hospital*), la protection des navires transportant des biens de première nécessité vers le nord, la diffusion du droit international humanitaire et les services de recherches.

Activités en faveur des détenus

Les activités du CICR en faveur des détenus ont connu une légère baisse en 1994, en raison de la diminution du

nombre des détenus de sécurité. Les arrestations en relation avec le soulèvement du JVP* en 1987-1990 ont été très limitées, et le nombre de nouveaux détenus incarcérés dans le cadre du conflit avec le LTTE a chuté. Toutefois, le CICR a effectué régulièrement, tout au long de l'année, des démarches auprès des deux parties au sujet du traitement des détenus et de leurs conditions de vie.

A la fin de l'année, le gouvernement nouvellement formé a nommé une commission chargée d'examiner le cas des centaines de personnes détenues, mais non encore condamnées, afin de formuler des recommandations à la cour suprême sur les mesures à prendre à leur égard.

Les délégués ont continué à visiter les lieux de détention administrés par le gouvernement dans l'ensemble du pays, y compris les prisons, camps de détention, postes de police et camps militaires. Ils ont examiné les conditions de détention, en attachant une attention particulière au traitement physique et

* JVP: *Janatha Vimukti Peramuna*, mouvement d'opposition cinghalais.

psychologique des détenus. Ils ont examiné leur état de santé lorsque cela était nécessaire et ont facilité l'échange de nouvelles entre eux et leur famille, au moyen de messages Croix-Rouge.

Le CICR a également poursuivi ses visites aux personnes détenues par le LTTE, en leur offrant la possibilité d'écrire des messages à leur famille. A la fin de l'année, le CICR continuait ses visites à 19 policiers capturés en 1990, à 23 membres du personnel de sécurité et à 24 pêcheurs. Le CICR a en outre aidé 27 personnes relâchées par le LTTE à regagner leur foyer.

Agence de recherches

Le service de recherches à Sri Lanka a essentiellement apporté son appui aux activités de la délégation en matière de détention. Le CICR s'est chargé d'informer les familles de l'arrestation de leurs proches lorsque les autorités ne les en avaient pas notifiées. Les membres des familles dispersées par le conflit ont également pu reprendre contact grâce aux messages Croix-Rouge. Le service de recherches a par ailleurs traité des demandes de recherches liées au conflit tamoul. Les délégués ont aussi accompagné des enfants et des personnes âgées transportés entre Jaffna et Colombo à des fins de regroupement familial, ainsi que des malades et des blessés transportés vers la capitale pour y recevoir des soins spécialisés.

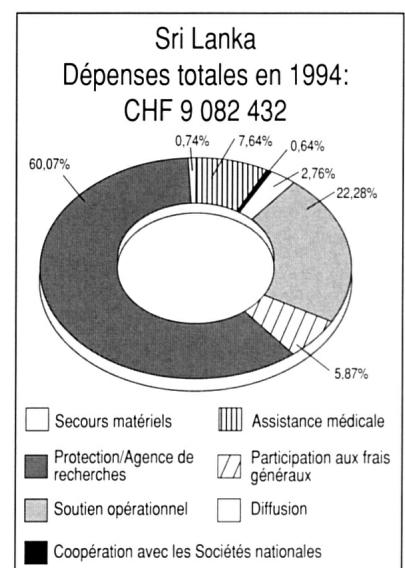
Activités en faveur de la population civile

Par leur présence, les délégués du CICR ont apporté une certaine protection à la population civile dans les zones de conflit dans le nord et l'est du pays. Le CICR a rappelé aux autorités et au LTTE, chaque fois que le besoin s'en est fait sentir, leur obligation de respecter le droit international humanitaire et, en particulier, d'épargner les civils et leurs biens au cours des opérations militaires.

Le CICR a continué de protéger l'Hôpital universitaire de Jaffna et la zone de sécurité qui l'entoure. Cette zone avait été créée en 1990 avec le consentement de l'ensemble des parties, afin qu'en cas de combats les malades et les blessés puissent avoir accès à des soins médicaux et que la zone de l'hôpital soit protégée contre toute attaque.

En janvier, le CICR a interrompu ses convois réguliers de camions vers Kilinochchi et Mullaitivu, car le gouvernement, les ONG et les commerçants privés étaient désormais en mesure d'acheminer suffisamment de marchandises vers ces régions par la route. Le CICR a néanmoins utilisé de temps à autre l'emblème de la croix rouge pour assurer la protection de camions transportant du matériel médical destiné aux établissements médicaux de Kilinochchi.

Le transit de biens et de personnes vers la péninsule de Jaffna et en provenance de celle-ci est demeuré sujet à restrictions en 1994. La population vivant dans cette zone est donc restée dépendante de l'assistance convoyée sous la protection du CICR. L'institution a continué à protéger les navires affrétés par le gouvernement, transportant des produits fournis par ce dernier



et par des ONG, en provenance du sud vers les représentants du gouvernement dans le nord. Le CICR a également protégé un navire de passagers affrété par le gouvernement qui transportait des civils de Trincomalee à Point Pedro. Un navire affrété par le CICR a assuré une fois par semaine la liaison aller-retour entre Trincomalee et Point Pedro, en transportant essentiellement des personnes nécessitant des soins médicaux dans les hôpitaux de Colombo ou souhaitant retrouver leur famille. Le navire a également transporté des médicaments et du matériel médical envoyé par le gouvernement à l'Hôpital universitaire de Jaffna, ainsi qu'à la direction régionale des services de santé.

Activités médicales

Les activités médicales du CICR ont consisté essentiellement à assurer la liaison entre le ministère de la Santé à Colombo et l'Hôpital universitaire de Jaffna ainsi que d'autres établissements médicaux dans le nord, pour garantir un approvisionnement suffisant en médicaments et matériel médical. L'institution a par ailleurs suivi la situation médicale dans d'autres zones de conflit.

Le CICR a conservé un stock d'urgence de fournitures médicales dans la péninsule de Jaffna, au cas où un afflux soudain de blessés de guerre viendrait à se produire.

Coopération avec la Société nationale

En septembre 1994, la Croix-Rouge de Norvège a mis un terme à ses programmes à Sri Lanka. Le CICR a donc repris l'entièvre responsabilité des neuf cliniques mobiles créées en vertu de l'accord de coopération passé en 1992 (voir le *Rapport d'activité* 1992). La Croix-Rouge de Norvège continue cependant à apporter une contribution financière à ce programme.

Les branches de la Société nationale dans le nord et l'est du pays, y compris à Jaffna, Mannar, Kilinochchi, Mullaitivu, Trincomalee, Batticaloa et Ampara, ont reçu un soutien destiné à les aider à pourvoir aux besoins des personnes déplacées. L'assistance fournie par le CICR a pris des formes diverses: secours alimentaires d'urgence, ustensiles de cuisine, vêtements et matériaux pour la construction et la réparation d'abris. A Jaffna, le CICR et la branche locale de la Croix-Rouge ont maintenu un stock de vivres permettant de nourrir environ 500 familles en cas d'urgence.

Diffusion

Le CICR a poursuivi ses efforts pour faire mieux connaître et respecter le droit international humanitaire au sein des unités de terrain des forces armées, dans les rangs de la police et ceux du LTTE. Un manuel d'instruction intitulé *Train your men to respect the law of war* (*Enseignez à vos hommes le respect du droit de la guerre*) a été publié à cette fin en anglais, cinghalais et tamoul. La distribution de ce manuel à plus de 600 instructeurs militaires et représentants du LTTE a été accompagnée de brefs exposés, d'études de cas et d'exercices

pratiques. La rédaction de cet ouvrage a bénéficié de la coopération et des conseils des instructeurs des forces armées et de la police sri-lankaises. En outre, 15 000 brochures sur le droit de la guerre destinées aux soldats ont été imprimées en cinghalais et en tamoul et distribuées aux membres des forces armées et du LTTE.

Des séminaires consacrés au droit international humanitaire ont par ailleurs été organisés à l'intention du personnel de la Société nationale et du grand public.

NEW DELHI

Délégation régionale

(Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Myanmar, Népal)

Au mois de mai, le CICR a ouvert à New Delhi un bureau de liaison avec les médias pour l'ensemble de l'Asie du Sud. Le responsable des relations avec les médias a créé, pendant l'année, un réseau de contacts au sein des médias internationaux et indiens, ainsi qu'avec les attachés de presse des missions diplomatiques. Le bureau a publié quelques communiqués de presse, renforcé ses liens avec la presse régionale et internationale et organisé des séances d'information à l'intention des représentants des médias sur le mandat et les activités du CICR.

BANGLADESH

En février et en juillet, le CICR et le Croissant-Rouge du Bangladesh ont effectué une mission conjointe dans la région des Chittagong Hill Tracts, où ils ont procédé à une évaluation de la situation des premiers rapatriés en provenance des camps de réfugiés dans l'Etat indien de Tripura. Le CICR a eu des entretiens avec les fonctionnaires locaux ainsi qu'avec un certain nombre de rapatriés. Sur la base de cette enquête, le CICR n'a pas jugé nécessaire d'organiser des activités d'assistance ou de protection à l'intention des rapatriés.

Cependant, malgré l'amélioration de la sécurité, les problèmes politiques de la région des Chittagong Hill Tracts persistaient, et l'on ne pouvait écarter les risques de reprise du conflit. Il n'y a donc pas eu de mouvement massif de retour des réfugiés vers leur région d'origine.

BHOUTAN

Depuis janvier 1993, le CICR visite des détenus de sécurité au Bhoutan, conformément à ses critères habituels. En mai et octobre 1994, les délégués ont effectué une série de visites auprès de toutes les personnes détenues pour activités «antinationales». Le CICR a vu au total 168 détenus, dont 13 pour la première fois, dans deux lieux de détention au Bhoutan.

Après chaque série de visites, l'équipe du CICR s'est vu accorder une audience avec le roi du Bhoutan, Jigme Singye Wangchuck, et a participé à des séances de travail avec le ministre de l'Intérieur et de hauts fonctionnaires du ministère. En mai, les délégués ont également effectué une mission d'évaluation dans quatre districts du sud du pays (Sarbhag, Chirang, Chukha et Samchi), où ils ont visité des hôpitaux, des établissements médicaux et sept centres de détention. Ils n'ont constaté la présence d'aucun détenu relevant du mandat du CICR.

INDE

Les troubles persistant dans l'Etat du Jammu-et-Cachemire, le CICR a poursuivi son dialogue avec les autorités au sujet des activités de l'institution dans la région. En février, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a rencontré le ministre de l'Intérieur et des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, qui ont autorisé le CICR à effectuer une mission d'évaluation dans cet Etat. Celle-ci s'est déroulée du 21 au 31 mars; une équipe composée du délégué régional, d'un médecin, d'un délégué et d'un interprète s'est rendue dans les villes de Srinagar, Uri, Baramulla, Sopore et Anantnag au Cachemire, ainsi qu'à Rambam, Udhampur et Jammu. L'équipe a visité des hôpitaux, a rencontré un certain nombre de responsables, dont le gouverneur du Jammu-et-Cachemire, et s'est entretenu avec des politiciens et plus de 300 familles. Le CICR a également évalué les conditions de vie dans les camps pour personnes déplacées originaires du Cachemire près de Jammu. Après la mission au Jammu-et-Cachemire, le CICR a effectué une évaluation similaire dans la partie du Cachemire sous juridiction pakistanaise.

Au mois de mai, le CICR a présenté au gouvernement indien une offre de services qui comprenait des propositions d'évacuations médicales d'urgence par le CICR, de diffusion du droit international humanitaire, d'activités de recherches et d'accès à toutes les personnes arrêtées en relation avec la situation au Cachemire. L'institution a également proposé de collaborer avec la Croix-Rouge de l'Inde, notamment en matière d'assistance aux personnes déplacées vivant dans des camps.

En juin, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à New Delhi une deuxième fois. Il y a rencontré le nouveau ministre de l'Intérieur et des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, afin de poursuivre les discussions entre les autorités indiennes et le CICR au sujet des aspects humanitaires de la situation au Jammu-et-Cachemire. En septembre, le gouvernement indien a accepté en principe l'offre de visite des détenus présentée par le CICR. Par la suite, le délégué régional a participé à plusieurs séances de travail avec des fonctionnaires du gouvernement au sujet des critères habituels du CICR relatifs aux visites de lieux de détention. En novembre, le CICR a présenté au gouvernement indien un projet de protocole d'accord.

Des réunions ont eu lieu par ailleurs avec de hauts responsables de la Croix-Rouge de l'Inde pour débattre de l'appui que le CICR pourrait apporter aux activités futures de la Société nationale au Jammu-et-Cachemire.

Diffusion

Des progrès notables ont été accomplis en 1994 dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire au sein de la police et des forces paramilitaires de l'Inde. En février, le CICR a organisé un séminaire de trois jours à l'Académie nationale de police à Hyderabad. Les chefs des principales formations paramilitaires y ont participé, comme la force de sécurité des frontières, la police de la frontière indo-tibétaine et la force de police centrale de réserve, ainsi que des officiers supérieurs de la police. Le cours était centré sur le droit international humanitaire et les règles de conduite destinées aux forces paramilitaires et aux membres de la police pour le maintien de l'ordre public dans des situations de troubles internes et d'agitation politique.

Au mois de juillet, le CICR a organisé une nouvelle conférence de trois jours à l'Académie nationale de police, à Hyderabad, à l'intention de 15 officiers supérieurs des forces paramilitaires et de police. Un séminaire de trois jours sur le droit international humanitaire a aussi été organisé, en novembre, à l'Académie des forces de sécurité des frontières dans l'Etat de Madhya Pradesh. Plus de 20 commandants de bataillon d'unités opérationnelles y ont pris part.

En juillet, la Croix-Rouge de l'Inde a organisé à New Delhi un symposium pour l'ensemble de ses branches, et a invité le CICR à y participer. La Société nationale a décidé d'élaborer, en coopération avec le CICR, un programme de diffusion à l'intention du personnel de la Croix-Rouge dans l'ensemble du pays. Deux séminaires se sont déroulés en décembre, à New Delhi et à Madras, à l'intention des représentants de la Société nationale venant des branches de 11 Etats.

MYANMAR

Les discussions sur l'accès du CICR aux personnes détenues en raison de la situation régnant dans le pays se sont poursuivies pendant l'année. Bien qu'aucun accord ne fût intervenu à la fin de 1994, quelques progrès ont été enregistrés, le gouvernement du Myanmar ayant à plusieurs reprises exprimé publiquement sa volonté de coopérer avec le CICR dans ce domaine.

Le dialogue (que la délégation régionale avait engagé pendant la deuxième partie de 1993) sur les conditions devant être réunies pour que le CICR visite des détenus s'est poursuivi en 1994. En mai, le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique a eu une série d'entretiens avec de hauts fonctionnaires dans la capitale au sujet de l'accès aux lieux de détention dans l'ensemble du pays. A la demande du ministre de l'Intérieur, ces réunions ont débouché en juin sur une proposition officielle définissant un cadre pour les activités du CICR en la matière.

En septembre, le délégué régional a participé à des réunions aux ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, à la suite desquelles il a été informé que le gouvernement examinait avec attention la proposition du CICR.

Activités médicales

Le CICR a perfectionné les techniques de fabrication des membres artificiels dans les quatre ateliers orthopédiques gérés par les autorités en introduisant l'utilisation du polypropylène. Les ateliers de Mingaladon et de Maymyo dépendent du ministère de la Défense, tandis que ceux de Yangon et de Mandalay relèvent du ministère de la Santé. Au total, 1 444 prothèses et 537 orthèses ont été fabriquées et 1 020 nouveaux patients ont été appareillés. Le CICR a supervisé la production et lancé un programme de formation à l'intention de 25 techniciens civils et militaires. La participation du CICR à ce projet orthopédique devrait prendre fin à la fin du mois d'avril 1995.

Le CICR a élargi son programme conjoint avec le ministère de la Santé et la Croix-Rouge de Myanmar, dans le cadre duquel des amputés civils des zones proches de la frontière ont été sélectionnés, transportés, logés et équipés d'appareils orthopédiques.

Diffusion

Grâce aux relations maintenues en 1994 avec les autorités du Myanmar, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées et du personnel de la Société nationale. En novembre, le CICR a organisé un premier atelier sur le droit de la guerre et les principes fondamentaux du droit international humanitaire à l'intention de 15 instructeurs militaires des forces de défense du Myanmar. L'un des officiers qui avait participé, en novembre 1993, au cours de droit international humanitaire de San Remo a dirigé des séances de formation à l'Académie des services de défense pour plus de 100 élèves officiers de quatrième année.

Une équipe composée de représentants du CICR et de la Croix-Rouge de Myanmar a donné plusieurs conférences sur les principes de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire. Des réunions ont notamment eu lieu à Myaungmya (delta du fleuve Irawady) et à Prome, tandis qu'un premier séminaire a été organisé à l'Université de Dagon, ainsi qu'une séance pour 150 volontaires de la Croix-Rouge de l'Etat de Karen.

NÉPAL

Le CICR a repris des contacts avec les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, dans le cadre de ses efforts visant à encourager le Népal à ratifier les Protocoles additionnels.

La délégation régionale a effectué deux missions dans des camps pour réfugiés du Bhoutan dans l'est du Népal, en avril et en octobre, afin d'examiner le système mis en place par la Croix-Rouge du Népal pour recueillir et distribuer le courrier entre des détenus au Bhoutan et leurs proches séjournant dans les camps de réfugiés.

En septembre, les délégués du CICR, accompagnés d'un consultant local, ont organisé un séminaire de trois jours à l'intention des instructeurs de police à l'Académie nationale de police de Katmandou. Les thèmes abordés comprenaient les règles de conduite des forces de police chargées du maintien de l'ordre public dans des situations de tension, les principes fondamentaux du droit international humanitaire et les activités de la Croix-Rouge. La brochure *Règles pour le comportement au combat* a été traduite en népalais par la Société nationale.

Asie du Sud-Est

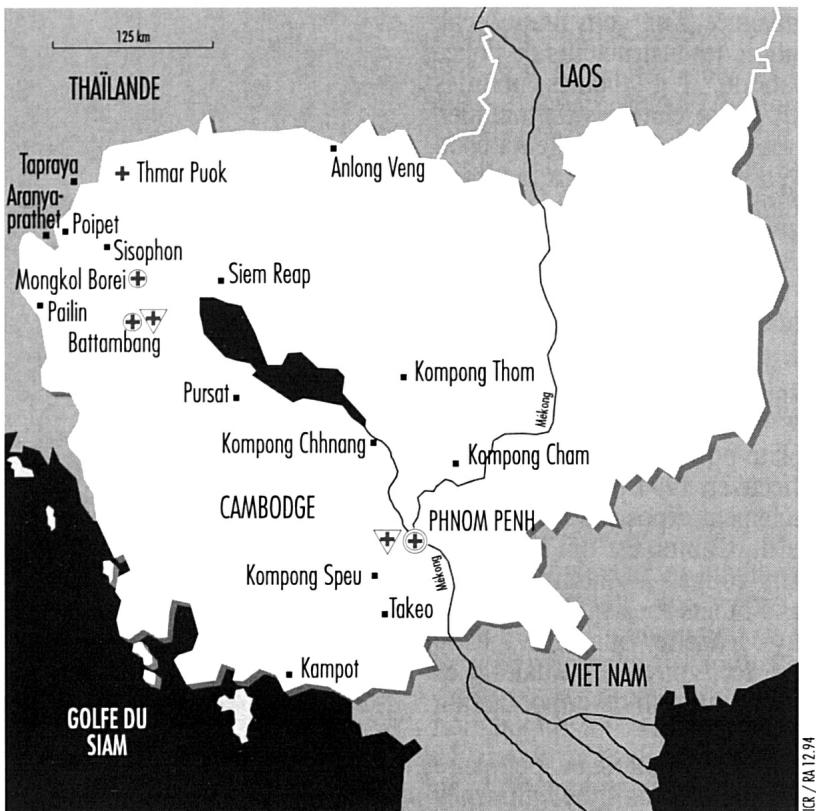
CAMBODGE

Outre les problèmes persistants liés à l'instabilité politique et aux difficultés économiques, le Cambodge a continué à être affecté en 1994 par des combats sporadiques, et des milliers de civils ont été directement exposés aux hostilités. En février et en avril, les Forces armées royales du Cambodge ont lancé une offensive importante contre les fiefs des Khmers rouges à Anlong Veng et Pailin. Ces villes ont été reprises peu après par les Khmers rouges. En mai et en août, les provinces de Battambang et de Banteay Meanchey ont été le théâtre de violents affrontements entre Khmers rouges et forces gouvernementales. Ces opérations militaires ont fait de nombreuses victimes au sein de la population civile et ont entraîné le déplacement de milliers de personnes.

En mai, des négociations ont réuni à Pyongyang (République populaire démocratique de Corée) le roi Sihanouk et des représentants du Kampuchéa démocratique (Khmers rouges), afin de trouver un règlement pacifique au conflit armé interne du Cambodge. Aucun accord n'a été conclu. Le CICR a saisi cette occasion pour rappeler aux parties au conflit leur obligation de respecter le droit international humanitaire et pour les exhorter à coopérer avec l'institution.

En juillet, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi interdisant le parti du Kampuchéa démocratique. Le gouvernement a offert l'amnistie aux combattants khmers rouges qui choisiraient de se rendre avant la mi-janvier 1995. Quelque 5 000 d'entre eux auraient déserté dans le courant de l'année. À la suite de son interdiction, le Kampuchéa démocratique a formé un gouvernement provisoire dans le nord du pays. En dépit de l'extrême difficulté à avoir accès aux zones contrôlées par les Khmers rouges, le CICR a pu maintenir le dialogue avec son interlocuteur parmi eux.

Outre la poursuite du conflit avec le Kampuchéa démocratique, le gouvernement a dû faire face à d'autres sources de troubles. Au début du mois de juillet, des soldats fidèles au prince Chakrapong et à Sin Song, l'ex-ministre de l'Intérieur, ont tenté de prendre le pouvoir. Les principaux protagonistes de ce coup d'Etat manqué ont pris la fuite et ont finalement été condamnés par contumace.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR ▲ Centre orthopédique / atelier CICR

EN 1994, LE CICR A:

- ouvert 2 526 dossiers de recherches, résolu 383 cas et distribué 4 133 messages Croix-Rouge;
- eu accès à 129 prisonniers;
- soigné 3 300 patients à l'hôpital de Mongkol Borei;
- ouvert quatre centres de transfusion sanguine;
- fabriqué 1 519 prothèses et 50 orthèses, et appareillé 752 patients.

Les mines antipersonnel, disséminées pour la plupart dans le nord et le nord-ouest du Cambodge, ont continué à semer la terreur, tuant et estropiant des civils, freinant la croissance économique et la reconstruction de l'infrastructure du pays. Malgré un déminage intensif, de vastes étendues de terres sont restées infestées. Le CICR a soutenu toutes les initiatives destinées à sensibiliser la population civile au danger que représentent les mines, et à décourager les forces armées et les Khmers rouges de les utiliser.

Par ses programmes médicaux, orthopédiques, de recherches et de diffusion, le CICR a continué pendant toute l'année, dans la mesure du possible, à soulager et à prévenir les souffrances de la population khmère. De toute évidence pourtant, comme les troubles dans le pays se prolongeaient pendant une nouvelle année, la communauté internationale s'est progressivement désintéressée du sort de cette population.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a continué à visiter des détenus relevant de son mandat, incarcérés dans les centres de détention relevant du ministère de l'Intérieur, à Phnom Penh et dans les provinces. Les visites ont été menées conformément aux critères habituels de l'institution, et les détenus se sont vus offrir la possibilité d'écrire des messages Croix-Rouge à leur famille.

Des progrès relatifs à l'accès aux combattants khmers rouges capturés par les Forces armées royales du Cambodge ont été accomplis. L'armée a notifié le CICR de la capture d'un certain nombre de combattants khmers rouges dans les provinces de Battambang et de Banteay Meanchey, dans le nord-ouest du pays. Ces détenus ont été dûment visités par les délégués.

Les projets du CICR en matière d'eau et d'assainissement, lancés l'année précédente dans cinq centres de détention à Phnom Penh et 13 autres dans les provinces, ont été menés à terme en 1994.

A plusieurs reprises, les délégués du CICR ont eu accès à des groupes de combattants khmers rouges qui s'étaient rendus aux autorités. Tous les cas de désertion n'ont toutefois pas été automatiquement signalés au CICR, et les délégués ne les ont pas visités de manière régulière.

Le CICR a par ailleurs été informé du cas de deux prisonniers détenus par les Khmers rouges. Des délégués les ont visités dans les territoires sous contrôle des Khmers rouges. Les deux prisonniers, ainsi que 14 autres, ont été libérés au début du mois d'avril. Le CICR, après avoir obtenu l'accord des deux parties, s'est assuré que ces personnes souhaitaient bien regagner les territoires sous autorité gouvernementale, et les a ensuite accompagnées, via la Thaïlande.

Activités en faveur de la population civile

Entre mars et juin, le CICR a fourni une assistance médicale aux blessés de guerre et aux personnes déplacées fuyant les combats dans le nord-ouest du pays. Les délégués ont distribué des couvertures à 380 familles déplacées dans un camp à Khla Koun, dans le nord du pays, et y ont ouvert un dispensaire qui a été remis par la suite aux autorités de la province.

Agence de recherches

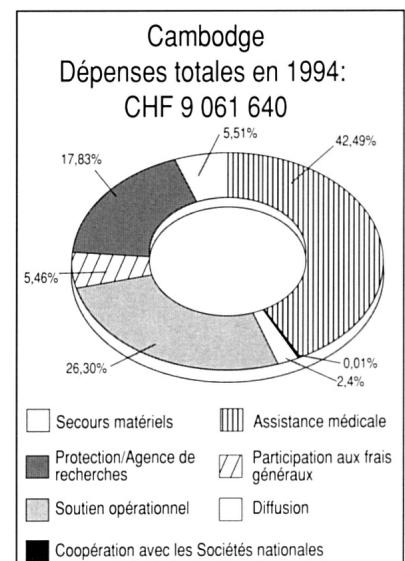
Le service de recherches du CICR au Cambodge a fait la preuve en 1994 de son efficacité et de son utilité, en parvenant à résoudre un tiers des cas qui lui avaient été soumis.

La Croix-Rouge cambodgienne réunifiée a mis du personnel à la disposition du CICR pour ses activités de recherches dans le pays. Des messages Croix-Rouge ont été échangés entre des détenus et leur famille, et le contact a été rétabli entre des personnes vivant au Cambodge et leurs proches à l'étranger. Le nombre de demandes de recherches est resté stable en 1994.

Les délégués de l'Agence de recherches n'ont pas ménagé leurs efforts pour informer les personnes vivant au Cambodge de la possibilité de retrouver des membres de leur famille dans d'autres parties du pays ainsi qu'à l'étranger. La base de données du HCR, portant sur le processus de rapatriement de 1993, devait venir compléter celle du CICR à Phnom Penh au début du mois de janvier 1995. La capacité du CICR de retrouver des membres de familles dispersées vivant dans différentes parties du pays devrait s'en trouver considérablement améliorée.

Activités de santé

Comme les années précédentes, le CICR a fourni des médicaments et d'autres fournitures médicales à l'hôpital de Mongkol Borei, dans la province de Banteay Meanchey. C'est en mai que les admissions de blessés ont été les plus nombreuses, en raison des combats dans le nord-ouest du pays. L'hôpital est toutefois parvenu à faire face à la situation. Des équipes chirurgicales locales ont reçu une formation approfondie sur le tas et, au mois de juillet, le dernier chirurgien du CICR a pu laisser l'établissement en de bonnes mains. Deux infirmières du CICR ont néanmoins continué à superviser la gestion de l'hôpital, tandis que l'institution s'efforçait de trouver un partenaire fiable pour



reprendre la supervision des activités chirurgicales. Bien que le personnel local soit désormais capable de traiter les urgences, l'hôpital a toujours besoin d'une assistance que les organisations d'aide au développement sont mieux à même de lui apporter.

Le CICR a également soutenu l'hôpital militaire de Battambang, où une équipe sanitaire a effectué des réparations au système d'approvisionnement en eau du bloc opératoire. En outre, l'institution a participé à un séminaire sur la chirurgie de guerre, qui s'est déroulé en juin à l'hôpital Calmette, à Phnom Penh, à l'intention de quelque 80 médecins.

Le centre orthopédique du CICR à Battambang a continué d'assembler des prothèses et à appareiller les amputés, y compris ceux venant des zones sous contrôle des Khmers rouges. Un nouvel atelier du CICR, financé et bâti par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, a été inauguré en juin à Phnom Penh. L'atelier a fabriqué des composants orthopédiques, qu'il a fournis au centre de Battambang, ainsi qu'à diverses autres organisations non gouvernementales produisant des prothèses, telles que *Cambodia Trust*, *Indochina Project* et Handicap International.

Le CICR a continué à gérer le Centre national de transfusion sanguine à Phnom Penh, en association avec le ministère de la Santé, et à superviser les dix centres provinciaux, dirigés par diverses organisations non gouvernementales. Le sang a fait l'objet de contrôles très rigoureux, y compris des tests de dépistage du VIH. Comme par le passé, il a été extrêmement difficile de trouver des donneurs de sang pour le programme de transfusion sanguine. Le CICR a acheté un autobus qui a parcouru la capitale, afin de recueillir du sang auprès des donneurs.

Coopération avec la Société nationale

Après deux ans de pourparlers et avec l'assistance de la Fédération et du CICR, le Comité fédérateur des diverses factions de la Croix-Rouge cambodgienne a créé une Société nationale unifiée. La Croix-Rouge cambodgienne réunifiée a tenu sa première assemblée générale en avril. A cette occasion, elle a adopté ses nouveaux statuts et procédé à l'élection des membres de son comité central. La Société nationale a coopéré étroitement avec le CICR dans les domaines des recherches et de la diffusion du droit international humanitaire.

Diffusion

Le CICR a continué à organiser des séances régulières de diffusion à l'intention des forces armées gouvernementales et de la police. Les délégués n'ont pas été en mesure de mener d'importantes activités de diffusion dans les zones sous contrôle des Khmers rouges, en raison des difficultés d'accès à ces régions. Le ministère de la Défense a donné son accord de principe pour que ses propres instructeurs enseignent aux officiers les principes fondamentaux du droit international humanitaire. Cette activité est toutefois restée limitée, en raison des grandes offensives militaires. Afin de disposer de davantage de

matériel de diffusion, la délégation a supervisé la traduction en khmer d'un certain nombre de publications consacrées au droit international humanitaire et au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

BANGKOK

Délégation régionale
(Laos, Thaïlande, Viet Nam)

LAOS

Le CICR a renforcé ses liens avec la Croix-Rouge lao en organisant un atelier sur les activités de recherches à l'intention du personnel de la Société nationale.

THAÏLANDE

Comme les années précédentes, la délégation régionale du CICR à Bangkok a suivi de près la situation dans deux régions, à savoir les frontières avec le Myanmar et le Cambodge.

Le CICR a rencontré des difficultés pour suivre la situation des personnes déplacées par les opérations militaires à l'intérieur du Myanmar et sur la frontière thaïlandaise.

L'employé local du CICR en poste à Aranyaprathet a continué, depuis la mi-avril, à suivre l'évolution de la situation le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. Il a procédé, à Tapraya, à une évaluation des conditions de vie d'un millier de civils cambodgiens qui avaient cherché provisoirement refuge sur le territoire thaïlandais en raison des combats dans le nord-ouest du Cambodge. A la mi-novembre, le coordinateur médical du CICR basé à Phnom Penh a effectué une évaluation portant sur les établissements médicaux thaïlandais proches de la frontière cambodgienne. A la suite de cette étude, le CICR a constitué un stock d'urgence de matériel médical à Aranyaprathet pour aider les établissements médicaux thaïlandais de la région à faire face à un éventuel afflux de blessés de guerre khmers pendant la prochaine saison sèche.

Après l'offensive lancée par les Forces armées royales du Cambodge sur Pailin et d'autres places fortes des Khmers rouges, des milliers de civils ont fui vers la Thaïlande. Le CICR n'a pu obtenir l'accès à ces personnes avant que les autorités thaïlandaises ne donnent leur accord pour qu'elles regagnent les zones tenues par les Khmers rouges au Cambodge. Comme les années précédentes, il a été pour ainsi dire impossible d'avoir accès à la population civile dans les zones contrôlées par les Khmers rouges.

En l'absence d'une représentation diplomatique cambodgienne en Thaïlande, le CICR a poursuivi ses visites aux immigrants khmers clandestins détenus dans le pays. Les délégués leur ont permis de garder le contact avec leur famille au Cambodge, grâce aux messages Croix-Rouge.

En collaboration avec la Croix-Rouge thaïlandaise, le CICR a organisé un cours de droit international humanitaire à l'Académie militaire de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation, ainsi qu'à l'Institut de formation pour les Affaires étrangères.

Agence de recherches

Le service de recherches du CICR à Bangkok a continué à s'occuper des demandes de recherches concernant d'anciens réfugiés cambodgiens et à traiter les réponses provenant de Sociétés nationales de diverses parties du monde, notamment d'Australie, de France et des Etats-Unis. Comme par le passé, le service a recoupé les demandes de recherches au Cambodge avec son fichier, qui fait office de banque de données pour le conflit cambodgien. Un quart de ces recherches par recouplement ont donné des résultats positifs.

Le bureau Agence de Bangkok a également traité un petit nombre de demandes de recherches et de messages Croix-Rouge concernant la Thaïlande, le Laos et le Viet Nam.

VIET NAM

En 1994, le CICR a réitéré ses efforts pour obtenir l'accès aux détenus de sécurité aux mains des autorités vietnamiennes. En décembre, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à cette fin à Hanoï, où il a rencontré des responsables du gouvernement et des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. D'autres questions ont été abordées, dont l'adhésion du Viet Nam au Protocole additionnel II et la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées.

Le délégué régional a effectué un certain nombre de missions au Viet Nam pour superviser la traduction du Protocole additionnel II, organiser des séances de diffusion destinées à l'armée, aux autorités locales et au personnel de la Société nationale, ainsi que pour discuter, avec les autorités, du centre orthopédique du CICR et de questions relatives à la détention. Le délégué régional s'est également rendu dans quatre provinces du nord du Viet Nam pour y visiter les principales branches de la Croix-Rouge dans cette partie du pays. Il s'est entretenu avec les dirigeants de la Croix-Rouge locale de questions telles que les activités de la Société nationale dans la région et les conditions nécessaires à l'organisation d'un cours de diffusion pour le personnel de la Croix-Rouge et les autorités locales.

Le CICR a organisé un cours de cinq jours à Hanoï, à l'intention de 60 officiers supérieurs de l'armée vietnamienne, et deux séminaires (en mai et en juillet) pour 70 représentants des branches de province et de district de la Croix-Rouge. En coopération avec la Société nationale, le CICR a tenu une conférence de presse à Hanoï à l'intention des médias vietnamiens le 8 mai, Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La conférence était centrée sur les principales réussites du Mouvement et les grands défis qu'il affronte.

Le centre orthopédique du CICR à Hô Chi Minh-Ville a atteint en 1994 un bon niveau de production grâce à l'introduction de la technique du polypropylène et à la formation approfondie de ses techniciens orthopédistes. Le centre a fabriqué 3 345 prothèses pendant l'année 1994, et appareillé 2 563 patients. L'accord de coopération conclu entre le CICR et le ministère du Travail, des Invalides et de la Protection sociale au sujet du centre a été reconduit le 3 mai et est arrivé à échéance, comme prévu, le 31 décembre. Après cinq années de participation, le CICR n'a pas proposé de reconduire l'accord une nouvelle fois, puisque toutes les connaissances spécialisées nécessaires au bon fonctionnement du centre avaient été transmises. Le CICR a néanmoins offert d'y maintenir sa présence jusqu'à la fin du mois de mars 1995.

Extrême-Orient

DJAKARTA

Délégation régionale

(Brunéi Darussalam, Indonésie/Timor-Est, Malaisie,
Singapour)

BRUNÉI DARUSSALAM

Au cours d'une visite à Brunéi au mois de juin, le délégué régional a établi des contacts avec le Croissant-Rouge du Brunéi Darussalam, en cours de constitution, afin de préparer son admission au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

INDONÉSIE

Comme les années précédentes, les activités du CICR en Indonésie ont surtout porté sur les visites à toutes les catégories de détenus de sécurité. Compte tenu de la tension persistante à Aceh, le CICR a renforcé sa présence dans la région. Grâce à des missions régulières dans cette province septentrionale de Sumatra, les délégués ont pu élargir la portée de leurs activités au profit de la population civile. La présence permanente de l'institution dans la province devait cependant encore être approuvée.

Les contacts pris avec les forces armées indonésiennes pour faire mieux connaître le droit international humanitaire parmi les troupes se sont progressivement améliorés. Les relations avec la Société nationale ont elles aussi été renforcées.

Au mois de novembre, le gouvernement indonésien a mis un avion Hercules à la disposition du CICR pour un pont aérien urgent avec l'Afghanistan. Du matériel médical a ainsi pu être transporté vers Kaboul, Herat et Mazar-I-Sharif.

Activités en faveur des détenus

En octobre, le CICR a entrepris sa tournée annuelle de visites aux détenus de sécurité à Sulawesi, Kalimantan, dans le centre de Java et en Irian Jaya. Toutes les catégories de détenus de sécurité ont été visitées, y compris les personnes soupçonnées d'être liées à l'extrême droite et celles détenues en relation avec la tentative de coup d'Etat communiste de 1965.

Les délégués se sont rendus régulièrement dans des lieux de détention militaires et civils d'Aceh, où ils ont vu 139 détenus, dont 80 ont été enregistrés pour la première fois. Ils ont également rencontré d'anciens détenus à leur domicile, ainsi que des familles de détenus qui ignoraient encore où se trouvaient leurs proches. Le CICR a pris par la suite les mesures nécessaires pour organiser des visites familiales aux détenus de sécurité.

En Irian Jaya, le CICR a développé ses contacts en relation avec les questions de détention. Il a organisé deux séries de visites familiales aux détenus purgeant leur peine à Java, loin de leur région d'origine. L'idéal, cependant, serait que les autorités indonésiennes acceptent de transférer ces personnes vers des lieux de détention en Irian Jaya.

Dans tous les lieux de détention visités, les délégués ont évalué les conditions de détention, fourni une assistance matérielle et médicale lorsque cela était nécessaire, et offert aux détenus la possibilité d'écrire des messages Croix-Rouge à leur famille. En 1994, le CICR a visité au total 208 détenus dans 30 lieux de détention de l'ensemble du pays; 113 prisonniers ont bénéficié du programme de visites familiales.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a effectué plusieurs missions en Irian Jaya pour y évaluer la situation des rapatriés en provenance des camps de réfugiés du HCR en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les délégués ont régulièrement pris contact avec les autorités locales de la région et se sont rendus dans des villages situés le long de la frontière et à proximité des camps de transit, afin de se rendre compte des conditions de vie, ainsi que des conditions de transfert des Irianais vers leurs lieux d'origine. En septembre, le CICR a visité les camps du HCR situés à la frontière, sur le territoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et qui abritaient encore quelque 3 500 réfugiés iranais. Il a également facilité l'échange de nouvelles entre membres de familles dispersées, grâce aux messages Croix-Rouge.

Les délégués du CICR ont effectué des missions régulières à Aceh. Ils se sont consacrés avant tout aux problèmes humanitaires de la population civile. Le CICR a alerté les autorités compétentes lorsque cela était nécessaire.

En Irian Jaya, le CICR a coopéré avec la Croix-Rouge indonésienne, qui a apporté un appui logistique, assuré la liaison avec la population civile et aidé à organiser les visites familiales aux détenus de sécurité.

Agence de recherches

Le service de recherches du CICR à Djakarta a soutenu les activités de la délégation en matière de détention. En 1994, il a concentré ses efforts sur les réponses à un certain nombre de demandes de recherches déposées par des civils à Aceh et en Irian Jaya, en recueillant des déclarations et des allégations de disparition et de séparation de familles.

Diffusion

Comme les années précédentes, l'activité principale a été la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées indonésiennes. Le CICR a noué un dialogue avec les forces armées concernant l'inclusion de cours de diffusion dans les programmes de formation militaire. Des réunions avec les autorités militaires compétentes ont eu lieu au quartier général des forces armées, à Cilacap et à Bandung.

La délégation régionale a organisé des séances destinées à la police, aux étudiants des universités ainsi qu'aux membres et au personnel de la Croix-Rouge. La délégation régionale a financé des ateliers d'une journée, auxquels elle a participé, consacrés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et destinés aux cadres des branches de la Croix-Rouge de Sumatra, Sud-Sulawesi, Flores et de Timor-Est.

TIMOR-EST

La situation à Timor-Est est restée incertaine en 1994. Le CICR a suivi de près tous les incidents majeurs qui se sont produits pendant l'année; il a contribué à réduire la tension en faisant fonction d'intermédiaire neutre entre les autorités et la population civile et en examinant dans quelle mesure le droit international humanitaire était respecté. En juillet, des manifestations se sont déroulées sur le campus de l'Université de Dili et alentours, avec pour conséquence un certain nombre d'arrestations. Le CICR a fait tout son possible pour encourager un dialogue entre les manifestants et les autorités, et a aidé à maintenir le contact entre les personnes arrêtées et leur famille. En outre, les délégués ont apporté les premiers secours à plusieurs étudiants ayant pris part à la manifestation, et évacué une personne vers l'hôpital civil de Dili. Une vingtaine de manifestants ont été arrêtés, et le CICR a immédiatement obtenu l'accès à ces personnes dans des postes de police et des camps militaires. Toutes ont par la suite été libérées.

Au mois de novembre, un groupe de Timorais a occupé pendant 12 jours l'ambassade des Etats-Unis à Djakarta. Les parties concernées ont demandé au CICR de faire office d'intermédiaire neutre. Après s'être fait confirmer par tous les occupants que leur voeu était de quitter le pays, le CICR a facilité leur départ pour le Portugal. Le CICR a continué à suivre les cas d'autres Timorais à Djakarta, y compris ceux qui avaient été empêchés de se joindre au groupe en question dans l'enceinte de l'ambassade américaine.

Des séances consacrées au droit international humanitaire et aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge ont été organisées à intervalles réguliers à l'intention des forces de sécurité ainsi qu'à l'Université de Dili.

Activités en faveur des détenus

Les délégués en poste à Dili ont visité fréquemment des détenus de sécurité dans des lieux de détention administrés par les forces armées, la police et le ministère de la Justice. Le CICR a aussi visité des détenus timorais à Java, y compris le dirigeant de l'opposition armée, détenu dans une prison de Djakarta.

Dans tous les lieux de détention visités, le CICR a vérifié les conditions de détention ainsi que la manière dont les détenus étaient traités. Il a également fourni une assistance matérielle et médicale en cas de besoin, donné aux détenus la possibilité d'écrire des messages Croix-Rouge à leur famille, et organisé et financé deux séries de visites familiales aux personnes détenues loin de leur domicile.

Activités en faveur de la population civile

Depuis novembre 1993, les délégués du CICR bénéficient d'une plus grande liberté de déplacement à Timor-Est. En 1994, ils ont eu plus facilement accès à la population locale, et leurs activités ont porté surtout sur la protection des civils. Les délégués ont recueilli des témoignages de violations du droit international humanitaire, et se sont mis en rapport avec les autorités à ce sujet lorsque cela était nécessaire.

Agence de recherches

Le service de recherches a apporté son appui aux activités du CICR en matière de détention, en recueillant et en distribuant des messages Croix-Rouge. Il a également traité 140 demandes de recherches, y compris des cas concernant des personnes disparues; bon nombre de ces demandes remontaient à l'année précédente. Le CICR a rapatrié vers le Portugal 31 personnes dont le cas individuel était particulièrement difficile.

Eau et assainissement

Le CICR a travaillé en étroite coopération avec la Croix-Rouge indonésienne à Timor-Est dans le domaine de l'assainissement et de la santé publique. Le programme «eau et assainissement» a été lancé en 1988 par le CICR et la Société nationale, en coopération avec le ministère de la Santé à Timor-Est, afin de permettre à des villages isolés d'avoir accès à l'eau potable. Un ingénieur hydrogéologue du CICR a effectué des évaluations, des travaux d'entretien ont été menés à bien et quatre équipes CICR/Croix-Rouge indonésienne ont creusé des puits ou posé des conduites, afin d'amener de l'eau provenant de sources éloignées. Huit projets ont été exécutés en 1994, ce qui porte à 42 le nombre total de projets réalisés au cours des sept dernières années.

Une infirmière du CICR a formé deux infirmières timoraises à la réalisation d'évaluations médicales et de programmes d'hygiène et de santé publique. Elles ont effectué ensemble des évaluations dans certaines des parties les plus isolées de l'île, en apportant une assistance en cas de besoin.

MALAISIE

En 1994, le CICR a concentré ses efforts sur les visites aux détenus, l'information concernant le droit international humanitaire et les activités du CICR, et la formation du personnel de la Société nationale, de façon à ce qu'il puisse prendre part à des opérations internationales.

Au mois d'avril, le CICR a terminé sa tournée de visites aux détenus incarcérés en vertu de *l'Internal Security Act*. Entre novembre 1993 et avril 1994, les délégués ont visité 49 détenus dans l'ensemble de la Malaisie.

En coopération avec le Croissant-Rouge de Malaisie, le CICR a organisé à Kuala Lumpur un atelier sur le droit international humanitaire, à l'intention de 40 instructeurs militaires. Une journée d'information a été organisée pour 80 officiers des services médicaux des forces armées. En outre, la délégation régionale et la Société nationale ont préparé un atelier de cinq jours pour 35 directeurs des branches provinciales du Croissant-Rouge de Malaisie. Cette réunion était centrée sur le droit international humanitaire et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. A la fin de l'année, un atelier similaire a eu lieu à Bintulu, dans la province de Sarawak, pour 34 représentants du Croissant-Rouge.

En octobre, le vice-président du CICR s'est rendu en Malaisie pour y avoir des entretiens avec les dirigeants de la Société nationale. Les discussions ont porté notamment sur les programmes de diffusion, les préparatifs de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et sur les moyens de renforcer les relations de travail du CICR avec le Croissant-Rouge de Malaisie. Des discussions ont aussi eu lieu avec des fonctionnaires du gouvernement; elles ont essentiellement porté sur la promotion du droit international humanitaire.

SINGAPOUR

A l'occasion de son séjour en Extrême-Orient au mois d'octobre, le vice-président du CICR a conduit une mission à Singapour avec pour objectif de resserrer les liens de l'institution avec, respectivement, la Croix-Rouge de Singapour et le gouvernement. Le vice-président a rencontré à cette fin des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Défense et de la Société nationale. Les entretiens ont porté, entre autres, sur la promotion du droit international humanitaire et sur la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR a poursuivi ses contacts avec la Société nationale et avec le ministère de la Défense, afin d'organiser en 1995 un cours de formation sur le droit international humanitaire à l'intention des instructeurs militaires.

HONG KONG

Délégation régionale

(République populaire de Chine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Mongolie, Taïwan)

En 1994, la délégation régionale de Hong Kong a concentré ses efforts sur la coopération avec les diverses Sociétés nationales et sur la diffusion du droit international humanitaire, en particulier au sein des forces armées mais aussi à l'intention d'autres groupes, tels que les médias, les fonctionnaires et les milieux universitaires. A cette fin, la délégation a établi de nombreux contacts, et a organisé un certain nombre d'ateliers et de séminaires dans la région. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour encourager les pays de la région n'ayant pas encore ratifié les Protocoles additionnels à le faire.

La délégation régionale a poursuivi sa collaboration avec des experts de Chine, de Hong Kong et de Taïwan pour mettre au point un glossaire de droit international humanitaire et de terminologie du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Après trois ans de travail, leurs efforts ont abouti à la publication de la version chinoise des *Règles essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels*.

C'est à partir de Hong Kong que le CICR a coordonné les activités de recherches dans la région, à savoir le traitement des demandes de recherches, la délivrance de titres de voyage, la préparation des regroupements familiaux et la supervision des échanges de messages Croix-Rouge.

A la fin du mois d'octobre, des représentants des Sociétés nationales de la République populaire de Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée et de Mongolie ont pris part à une visite d'études de deux semaines au siège du CICR, à Genève.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Les délégués ont effectué plusieurs missions en Chine pendant l'année. Des contacts officiels avaient été établis en novembre 1993, et le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est entretenu avec les autorités en janvier, afin de trouver un terrain d'entente pour un accord possible au sujet des visites aux détenus de sécurité. A cette occasion, les représentants du CICR ont également eu des entretiens avec le vice-ministre des Affaires étrangères. En avril, la première réunion entre le CICR et des experts chinois s'est déroulée à Beijing. Les débats ont porté avant tout sur les critères devant être respectés pour les visites de détenus effectuées par le CICR, ainsi que sur les dispositions légales nationales régissant ces visites.

La délégation régionale a continué à développer ses relations avec l'Armée populaire de libération, en particulier dans le domaine de la diffusion. En mars, le délégué régional a participé à une série de réunions avec des représentants

de la Commission politique de l'Armée populaire de libération, pour débattre des programmes de diffusion destinés aux officiers. Par la suite, le CICR a fourni du matériel pédagogique aux forces armées. Au début du mois de juin, deux officiers chinois ont participé au séminaire de l'Institut de San Remo sur la guerre sur mer, qui s'est tenu à Livourne, en Italie.

Le CICR a renforcé ses liens avec la Croix-Rouge chinoise. Le vice-président du CICR a rencontré le nouveau secrétaire général de la Société nationale, à Beijing en octobre, et par la suite à Genève. Les discussions ont porté pour l'essentiel sur la promotion des principes de la Croix-Rouge.

Tout au long de l'année, le délégué régional a maintenu des contacts avec la Croix-Rouge chinoise ainsi qu'avec les branches de la Croix-Rouge de Hong Kong et Macao au sujet de la préparation de «*Red Cross in my mind*», un concours national de dessin et de rédaction destiné à sensibiliser la jeunesse chinoise aux questions humanitaires. Ce concours avait pour thème les principes et l'image de la Croix-Rouge. Pour marquer son lancement officiel en novembre, le chef du bureau régional de liaison avec les médias à Bangkok a organisé à Beijing un atelier destiné aux médias et aux représentants de la Croix-Rouge. Cet atelier a réuni 35 journalistes, le président de la branche de Macao de la Croix-Rouge portugaise, du personnel de la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique, et 66 hauts responsables de la Croix-Rouge chinoise.

En coopération avec la Croix-Rouge chinoise, le délégué régional a organisé le premier cours de formation sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge, à l'intention des cadres de 30 branches de la Société nationale. Le séminaire, qui s'est tenu en juin à Changsha (province de Hunan), a réuni plus de 100 personnes, y compris des membres du personnel des branches de la Croix-Rouge de Macao et de Hong Kong.

Au mois d'août, des délégués du CICR, accompagnés par un membre du Département international de la Croix-Rouge chinoise, ont effectué pour la première fois une mission dans la région de Xinjiang, ainsi que dans la province de Jilin. Ils y ont rencontré des représentants de la Croix-Rouge provinciale et les autorités locales. Ils ont en outre visité la zone frontalière entre la Chine et la Corée du Nord.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La délégation régionale est restée en contact avec la Société nationale, notamment pour coopérer dans les domaines de la diffusion du droit international humanitaire et de la promotion des activités de la Croix-Rouge. En avril, la Commission neutre pour le contrôle de l'armistice a invité le délégué régional à s'exprimer devant le personnel et les membres de la Commission, en même temps que des représentants civils et militaires de la Corée du Sud et des Etats-Unis.

Le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu en Corée du Sud en juin; il y a rencontré le président et le secrétaire général de la Société nationale. Les discussions ont porté sur la situation actuelle dans la péninsule,

sur le problème des familles séparées et sur les échanges de messages Croix-Rouge. Cette dernière question a été évoquée à plusieurs reprises, en particulier à l'occasion d'entretiens avec des représentants de haut rang de la Croix-Rouge de la République de Corée, à Hong Kong en septembre, et en novembre à Genève, lorsque le président de la Société nationale a rencontré le président du CICR. En 1994, un petit nombre de messages familiaux ont été distribués en Corée du Nord.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Tout en suivant attentivement la situation tendue sur la péninsule coréenne, le CICR a maintenu ses contacts avec les autorités et avec le personnel de la Croix-Rouge en République populaire démocratique de Corée et en République de Corée. En juin, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a été invité en Corée du Nord, où il s'est entretenu avec le président par intérim et le secrétaire général de la Société nationale à Pyongyang. La principale question à l'ordre du jour était, comme par le passé, le sort des innombrables familles séparées depuis la guerre de Corée et, en particulier, les échanges de messages Croix-Rouge entre les deux Corées, sous les auspices du CICR. Un petit nombre de messages familiaux ont été acheminés vers la Corée du Sud par l'intermédiaire du CICR. Au cours de la même mission, le délégué général, accompagné du délégué régional, a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères, afin de promouvoir le droit international humanitaire et d'encourager la ratification du Protocole additionnel II.

En coopération avec la Société nationale, le CICR a édité quatre nouvelles publications sur le droit international humanitaire, ainsi qu'une version coréenne des *Règles essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels*.

HONG KONG

Le concours de dessin et de rédaction «*Red Cross in my mind*» a tenu une place importante dans les activités de la délégation régionale. Des représentants de la branche de la Croix-Rouge britannique ont participé au séminaire sur les principes de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire, organisé en Chine au mois de juin.

JAPON

La délégation régionale s'est consacrée avant tout à la promotion du droit international humanitaire, en coopération avec la Croix-Rouge du Japon. Les efforts visant à persuader le gouvernement de ratifier les Protocoles additionnels se sont poursuivis. En juillet, des délégués du CICR se sont rendus en mission au Japon pour débattre avec la Société nationale de la possibilité d'ouvrir à Tokyo une section du bureau de liaison avec les médias. A la fin de 1994, ces discussions se poursuivaient encore.

En février, les délégués généraux pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Europe orientale et l'Asie centrale se sont rendus à Tokyo, où ils ont rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères et le vice-président de la Croix-Rouge du Japon pour débattre de questions humanitaires d'actualité. Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a effectué une visite similaire en octobre.

La Société nationale a invité le délégué régional à participer à un cours de formation destiné au personnel infirmier et aux formateurs de ce personnel, qui s'est déroulé à Tokyo au mois de novembre.

MACAO

Le CICR a renforcé ses liens avec la Croix-Rouge de Macao, qui est une branche de la Croix-Rouge portugaise, en particulier dans les domaines des recherches de personnes, de la formation et de la diffusion du droit international humanitaire. Au mois de février, le délégué régional a pris part à la «Journée pour l'application du droit international humanitaire», organisée conjointement par le CICR et la Croix-Rouge de Macao. Un cours universitaire de formation au droit international humanitaire était en préparation à la faculté de droit de l'Université de Macao. Le personnel de la branche de la Croix-Rouge a participé à un séminaire sur le droit international humanitaire organisé en Chine au mois de juin. La plupart des contacts ont porté sur le lancement du concours de dessin et de rédaction *«Red Cross in my mind»*, auquel la branche de Macao de la Croix-Rouge a apporté son soutien actif.

MONGOLIE

La délégation régionale a noué de bonnes relations avec les autorités, ainsi qu'avec la Croix-Rouge de Mongolie, en particulier dans le domaine de la promotion du droit international humanitaire. Du 30 septembre au 5 octobre, le vice-président du CICR, accompagné du délégué régional et d'un représentant du siège du CICR, a pris part aux festivités marquant le 55^e anniversaire de la fondation de la Société nationale. Le vice-président du CICR a rencontré le premier ministre de Mongolie ainsi que le premier vice-ministre des Relations extérieures. Les discussions ont porté essentiellement sur la ratification des Protocoles additionnels et sur la préparation de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au cours d'une brève visite sur le terrain, le vice-président s'est entretenu avec des représentants des autorités locales et des branches provinciales de la Croix-Rouge. Il a par ailleurs participé au deuxième cours de formation sur le droit international humanitaire, tenu à Oulan Bator, à l'intention du personnel des branches provinciales de la Société nationale.

En mars, le délégué régional a dirigé une mission en Mongolie, afin d'assurer le bon déroulement d'un cours de formation organisé à l'intention de diplomates du ministère des Relations extérieures. Ce cours de deux jours était le

premier en son genre jamais organisé en Mongolie. Il a mis l'accent sur l'incidence croissante des questions humanitaires sur les relations internationales.

TAÏWAN

L'année 1994 a vu un développement de la coopération entre le CICR et la Croix-Rouge locale dans les domaines de la diffusion du droit international humanitaire et de la formation. Le délégué régional s'est rendu à Taïpei en août pour s'entretenir avec les dirigeants de la Croix-Rouge locale de projets de diffusion. En novembre, le CICR et la Croix-Rouge locale ont organisé le premier atelier destiné aux médias. Ils ont remis aux 16 participants une documentation en chinois.

MANILLE

Délégation régionale

(Australie, Fidji, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Etats autonomes, territoires et colonies du Pacifique)

Le CICR a maintenu ses contacts avec les Sociétés nationales et les gouvernements, afin d'encourager ceux des Etats du Pacifique qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels, et pour soutenir les Sociétés nationales dans leurs activités de diffusion. En décembre, le CICR a ouvert un bureau de liaison avec les médias à Sydney (Australie).

AUSTRALIE

Le délégué régional a effectué trois missions en Australie dans le courant de l'année. Il s'est rendu à Melbourne, Canberra et Sydney pour poursuivre le dialogue avec le gouvernement et la Société nationale, participer à un cours de formation de base pour les futurs délégués de la Croix-Rouge australienne, et préparer la deuxième conférence régionale sur le droit international humanitaire.

En mai, des délégués se sont rendus à Canberra et à Melbourne pour informer la Croix-Rouge australienne et les fonctionnaires du gouvernement sur les activités du CICR dans la région et discuter de la contribution du gouvernement au budget de l'institution. En juillet, des délégués ont pris part à une conférence organisée par les forces armées à Townsville (Queensland), consacrée à l'incidence du droit international humanitaire sur la conduite des opérations par les commandants de forces terrestres.

La deuxième conférence régionale sur le droit international humanitaire, organisée par le gouvernement australien et la Société nationale, s'est déroulée en décembre à Canberra. Plus de 150 représentants gouvernementaux et

participants de Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, venant de 35 pays de l'ensemble de la région Asie-Pacifique, y ont assisté, ainsi qu'une importante délégation du CICR. Cette conférence visait à stimuler le débat sur le droit international humanitaire, en prévision de deux réunions devant se tenir en 1995: la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques et la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette manifestation a coïncidé avec l'ouverture du bureau de liaison du CICR avec les médias à Sydney. La mission principale de ce bureau consiste à tisser un réseau de contacts au sein des médias internationaux et australiens, afin de promouvoir l'image et les activités du CICR dans la région Asie-Pacifique.

FIDJI

Trois missions ont été effectuées à Suva pour y superviser des programmes de diffusion en cours d'exécution, financés par le CICR et dirigés par la Société nationale, ainsi que pour maintenir des contacts avec le gouvernement et le bureau local du CICR.

En août, la délégation régionale a organisé à Suva un cours de formation à la diffusion, à l'intention de 11 représentants de la Croix-Rouge des Etats et territoires suivants: Fidji, Iles Cook, Iles Salomon, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Le délégué régional de la Fédération était également au nombre des participants.

Le CICR a soutenu la Croix-Rouge de Fidji dans son travail de diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées — qui ont fourni un contingent aux forces de maintien de la paix à Bougainville — en mettant à disposition du matériel didactique.

ILES SALOMON

Le délégué régional a effectué deux missions à Honiara, où il a examiné les programmes exécutés par la Croix-Rouge des Iles Salomon à l'intention des réfugiés de Bougainville, et maintenu des contacts avec des représentants du gouvernement.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Le délégué régional a effectué deux missions à Wellington dans le courant de l'année. En mai, il a informé la Société nationale et les fonctionnaires du gouvernement sur les activités du CICR dans la région, et a débattu du soutien apporté par le gouvernement à l'institution. Il a également participé à un cours de formation de base à l'intention des membres de la Croix-Rouge néo-zélandaise destinés à être détachés auprès du CICR ou de la Fédération.

Au cours de sa seconde mission, au mois de novembre, le délégué régional a participé à un cours de formation organisé par la Société nationale pour ses responsables de diffusion.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Le CICR a effectué quatre missions en Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin de se rendre compte de la situation à Bougainville et de poursuivre le dialogue avec les autorités au sujet des visites du CICR aux personnes détenues en relation avec la crise dans l'île. Un accord officiel a finalement été conclu, mais les visites de détenus ont dû être remises en raison d'une éruption volcanique à Rabaul, à la fin du mois de septembre. Elles ont été reportées au début de l'année 1995. A la fin du mois d'octobre, le délégué régional a tenu des réunions d'information et distribué du matériel de diffusion aux forces régionales de maintien de la paix en poste à Bougainville.

PHILIPPINES

Le processus de paix entre le gouvernement et les divers partis d'opposition a fait de rapides progrès. Si les pourparlers avec le Front national démocratique (*National Democratic Front*) ont abouti à une impasse, tandis que les discussions avec le Front national de libération Moro (*Moro National Liberation Front*) n'ont pas permis de résoudre aucun des grands problèmes en suspens, les négociations avec l'extrême-droite ont, quant à elles, donné quelques résultats positifs.

L'échec apparent des pourparlers de paix a eu pour conséquence de maintenir un climat de forte tension à la fin de l'année dans le nord de Luçon, à Bicol et en particulier à Mindanao, qui a connu une intensification notable de l'insurrection musulmane et la réapparition de groupes de milices chrétiennes. La Commission nationale d'amnistie (*National Amnesty Commission*), qui n'est pas parvenue à convaincre un nombre important de rebelles, a repoussé jusqu'à la fin de l'année la date limite pour la présentation de demandes d'amnistie.

Les principales activités du CICR aux Philippines ont été les visites aux personnes détenues en relation avec des incidents liés à l'insurrection, le traitement de la correspondance entre les détenus et leur famille, l'organisation de visites familiales et la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées.

Activités en faveur des détenus

Le nombre de détenus visités a baissé en 1994 pour s'établir aux alentours de 550. Les arrestations ont été moins nombreuses et quelques détenus ont été libérés. Les délégués ont effectué 251 visites, au cours desquelles ils ont enregistré 152 nouveaux détenus et offert à chacun la possibilité d'envoyer un message Croix-Rouge à sa famille. Une infirmière terrain du CICR a suivi tous les détenus souffrant de problèmes de santé particuliers et a supervisé la désinfection de huit lieux de détention. Tout au long de l'année, le CICR a distribué des articles d'hygiène et de loisirs dans 40 lieux de détention.

Le programme de visites familiales géré conjointement par le CICR et la Croix-Rouge philippine s'est poursuivi sans encombre; il a permis à quelque 340 détenus de recevoir des visites de membres de leur famille.

Activités en faveur de la population civile

Les combats entre forces gouvernementales et groupes rebelles musulmans ont entraîné le déplacement de milliers de familles dans certaines parties de Mindanao. Le CICR et la Croix-Rouge philippine ont mené une évaluation conjointe, puis lancé un programme de secours spécial dans les îles de Sulu et Basilan, ainsi qu'à Nord-Cotabato. Au total, quelque 4 000 familles ont bénéficié de cette distribution unique de riz, pâtes, sardines, savon et couvertures.

Agence de recherches

Comme les années précédentes, le service de recherches a rassemblé, traité et classé des informations concernant les personnes détenues en relation avec des incidents liés à l'insurrection, des tentatives de coups d'Etat ou des activités menées par des groupes séparatistes musulmans. Le CICR a récolté et distribué au total 183 messages Croix-Rouge, et délivré des titres de voyage à 80 réfugiés que des pays hôtes s'étaient déclarés prêts à accueillir aux fins de réinstallation.

Diffusion

L'ensemble des académies des forces armées et de la police ayant intégré le droit international humanitaire à leurs programmes de formation, le CICR a réduit le nombre de séances de diffusion organisées à l'intention de ces groupes. En 1994, la délégation a participé à une douzaine de séances et distribué quelque 2 500 publications. Aucune activité de diffusion n'a pu être organisée à l'intention de l'opposition armée, en raison des difficultés rencontrées pour se mettre en rapport avec ses membres.

En avril, un juriste de la Commission philippine des droits de l'homme a suivi un cours spécial de formation au droit international humanitaire et à la diffusion au sein des forces armées, d'une durée d'un mois, à Genève.

VANUATU

Deux visites du CICR ont eu lieu dans ce pays pendant l'année. La première a permis au délégué régional de rencontrer des représentants de la Croix-Rouge de Vanuatu et du gouvernement. Ils ont discuté de la promotion du droit international humanitaire et de campagnes d'information visant à faire mieux connaître la Société nationale dans le pays. A cette fin, le CICR a fourni du matériel didactique. Lors de la seconde visite, le délégué régional s'est rendu à Port Vila, au mois de juin, pour participer à la sixième réunion des Sociétés de la Croix-Rouge du Pacifique, organisée par la Fédération pour 24 participants venus de 15 Etats.